

# **Zone de libre-échange continentale africaine : quel panafricanisme ?**

dimanche 11 novembre 2018, par [NANGA Jean](#) (Date de rédaction antérieure : 1er septembre 2018).

**Le 21 mars 2018, soit cinq ans après avoir célébré le demi-siècle d'existence de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)/Union Africaine (UA) - considéré dans la novlangue de l'UA comme « cinquante ans de succès » -, 44 des 55 États membres de l'UA ont signé à Kigali l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), soit la création d'un « marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes [...], un marché libéralisé pour les marchandises et services », selon le texte dudit Accord. Suppression des tarifs douaniers qui est appelée à booster le commerce intra-africain situé autour de 12% - 15 % des échanges de l'Afrique, bien inférieur aux échanges internes des autres continents (ce qui fait de l'Afrique la région la plus ouverte au commerce mondial).**

En cas de ratification, par 22 États, de la ZLECAf dans les délais - fin 2018 - début 2019 -, le commerce intra-africain est censé dépasser les 50 % en 2022. Il s'agit d'une étape majeure dans le processus d'intégration africaine, devant aboutir à la Communauté économique africaine (CEA), objectif du programme de l'UA pour le demi-siècle suivant, intitulé Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons. Soit une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». Projet qui se base sur un supposé dynamisme économique (capitaliste) de l'Afrique, exprimé par le taux de croissance moyen de son PIB, situé, depuis la première décennie du 21<sup>e</sup> siècle, au dessus de la moyenne mondiale, faisant de l'Afrique la deuxième région locomotive, après l'Asie, de la croissance mondiale. Ainsi, certaines voix africaines, voire extra-africaines, ne s'empêchent pas de considérer ce siècle comme celui de l'Afrique. Afro-optimisme qui semble en corrélation avec une renaissance ou un renouvellement du discours panafricaniste hors des murs de l'UA, au sein de l'intelligentsia africaine, dans le patronat africain. À en croire des laudateurs du supposé dynamisme économique africain, il n'y aurait pas d'incompatibilité entre l'idéal panafricaniste d'émancipation des peuples africains et l'enracinement de la supposée dynamique économique africaine dans la néolibéralisation de la mondialisation capitaliste - en accentuation, malgré tout -, cette sorte de remise, depuis quatre décennies, de l'économie capitaliste sur ses vrais rails. Pourtant, sur ceux-ci, le train de cette intégration africaine risque d'avoir pour terminus une station autre que celle de l'émancipation des peuples africains. Ce processus panafricaniste à tout l'air d'une promesse de répétition historique, d'un demi-siècle à l'autre.

## **L'OUA contre le projet de communauté économique africaine**

L'idée d'un marché unique africain, d'une communauté économique africaine n'est pas une nouveauté. Elle est même assez liée à celle du panafricanisme tel qu'officiellement discuté au lendemain de l'émergence massive de nouveaux États "indépendants" africains, au début des années 1960. Ainsi, à la veille de la naissance de l'OUA, l'un des principaux protagonistes du débat, le président du Ghana, Kwame Nkrumah, avait insisté sur la dimension économique de l'unité ou l'union africaine en gestation, mais en évacuant la question des classes sociales, l'antagonisme de

leurs intérêts, etc., et en misant sur le principe de la « *personnalité africaine* » ainsi que sur l'esprit de Bandoeng pour faire adhérer ses pairs Chefs d'État – en grande partie confortablement installés dans les rouages du néocolonialisme – au projet d'une unité et solidarité économique des États africains, voire dans l'intérêt des peuples africains. C'était, selon lui, une condition pour la conservation de l'indépendance politique, récemment acquise par la très grande majorité de la trentaine d'États africains d'alors, et pour la décolonisation des entités demeurées sous le joug colonial. « *Un Marché commun africain, dans l'intérêt des seuls Africains, serait beaucoup plus propre à aider les États d'Afrique. Il présuppose une politique commune de commerce extérieur et intérieur, et doit sauvegarder notre droit de commercer avec qui nous voulons* » affirmait-il[1]. Nkrumah proposait même : « *la mise en commun des nos investissements actuellement distincts, et qui concernent des projets nationaux semblables entre eux, profiterait plus au développement mutuel. En fait, l'unification totale de l'économie africaine à l'échelle continentale est le seul moyen qu'aient les États africains d'atteindre un niveau qui ressemble à celui des pays industrialisés* » (*L'Afrique doit s'unir*). Cette union économique, réitérait Nkrumah quelques temps après devant ses pairs réunis à Addis-Abeba pour la naissance de l'OUA, devrait s'accompagner, entre autres, d'une monnaie unique africaine, d'une banque centrale africaine, etc., exigeant une structure politique confédérale africaine.

Mais, c'était sans compter sur l'indéfectible attachement de la quasi-totalité des Chefs d'État africains à l'indépendance balkanisée[2] – souvent masqué par l'évocation d'un très vague gradualisme –, l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation étant, à cette occasion, érigée en principe. C'était sous-estimer leur préférence à « *se laisser ramener au bercail de leurs anciens maîtres coloniaux* » (Nkrumah, discours lors de la création de l'OUA) sous forme d'institutions de "coopération" mises en place avec la métropole coloniale pendant la décolonisation, pour la domination néocoloniale.

Ainsi, quand bien l'idée du marché commun africain avait semblé partagé au-delà de la poignée des États dits alors progressistes, la Charte de l'OUA, dans l'objectif, entre autres, de « *coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique* », avait seulement retenu que les « *États membres coordonneront et harmoniseront leurs politiques générales, en particulier dans les domaines suivants : a. politique et diplomatie ; b. économie, transports et communications ...* ». L'unité finalement obtenue par les supposés "pères fondateurs" du panafricanisme (celui postérieur à l'émergence massive d'États africains) était réduite essentiellement à la concertation et la consultation. En fait, malgré l'existence par la suite de certaines institutions sous-régionales (Union douanière et économique d'Afrique centrale, Communauté de l'Afrique orientale), la création de l'OUA avait principalement consacré la construction des États-nations africains, dépendants, en règle générale, du capitalisme central ou néocoloniaux/néocolonisés.

### **Du Plan d'action de Lagos à la ZLECAf**

Une décennie plus tard, confrontés, au cours de la décennie 1970, à la persistance du sous-développement, au « *développement du sous-développement* », ces États africains, après avoir, en vain, participé, avec d'autres d'Amérique dite latine et d'Asie (dont une quarantaine constitue les Pays ACP ayant établi avec la CEE la convention dite Lomé I en 1975, une extension de l'eurafrique Convention de Yaoundé II), au plaidoyer à l'ONU, de 1973 à 1976, en faveur d'un Nouvel ordre économique international, ont fini par retrouver le chemin du projet panafricaniste. Dont la formulation est le *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, adopté par la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA (Lagos, 28-29 avril 1980). Celle-ci, ayant constaté l'échec des « *stratégies globales de développement* », l'incapacité pour les États africains « *d'atteindre le moindre taux significatif de croissance*»[3] ou un niveau satisfaisant de bien-être général au cours de ces vingt

*dernières années* », voire l'exploitation de l'Afrique par « *des forces étrangères néocolonialistes qui cherchent à influencer les politiques et les principes directeurs des États africains* », affirmait l'engagement à « *promouvoir le développement économique et social et l'intégration de nos économies en vue d'accroître l'autodépendance et favoriser un développement endogène et auto-entretenu* », devant mener à « *l'établissement ultérieur d'un marché commun africain, prélude à une Communauté Économique Africaine* ».

Mais cette sorte de retour à l'idée rejetée à la naissance de l'OUA n'arrivait pas du tout à un moment propice. Car, l'échec du "développement", relevé à juste titre mais en oubliant d'indiquer la part de responsabilité des gestionnaires des États africains (la gabegie comme facteur d'accumulation primitive du capital privé, etc.), va aboutir à, entre autres, un défilé, à partir de la décennie 1980[4], de presque tous les États africains, surendettés, sous les fourches caudines des institutions de Bretton Woods, ordonnatrices des programmes d'ajustement structurel néolibéral, du "consensus de Washington". Dans les faits, il s'est agi d'une réorganisation de la dépendance des États/économies africaines - asiatiques et "latino"-américaines - à l'égard des puissances capitalistes traditionnelles, dans le cadre d'une restructuration néolibérale de la mondialisation capitaliste, accentuée la décennie suivante par la destruction du Mur de Berlin symbolisant la fin du bloc dit communiste. Mise à jour de la dépendance plutôt qu'« *autodépendance* », intégration à la phase néolibérale de la mondialisation plutôt qu'une intégration des économies africaines appelée à « *favoriser un développement endogène et auto-entretenu* », la création d'une *Communauté économique africaine* (de nature capitaliste, certes). Néolibéralisation du néocolonialisme revenant à une plus forte emprise des transnationales, principalement d'origine occidentale, sur l'économie dite africaine, par, entre autres, la dépossession des États de leurs entreprises dites stratégiques. En ont aussi profité une minorité de capitalistes autochtones, souvent liés aux, voire des dirigeants des États africains. Tandis que pour les classes populaires, y compris les couches inférieures des « *classes moyennes* »[5], cela a été une paupérisation, une aggravation de la pauvreté, la chute dans l'« *extrême pauvreté* », en jargon onusien.

Subséquemment à cette dynamique d'ajustement structurel néolibéral, le *Plan d'action de Lagos* - encore influencé par un certain esprit capitaliste orthodoxe - a été remplacé en juin 1991 par le *Traité instituant la Communauté économique africaine*, signé à Abuja (alors toute nouvelle capitale nigériane) par 51 États de l'OUA. Traité dit d'Abuja qui se référait encore au Plan d'action de Lagos, à « *l'intégration des économies africaines en vue d'accroître l'autosuffisance économique et favoriser un développement endogène et auto-entretenu* », ne stigmatisait pas l'existence des « *sociétés commerciales d'État* », considérées parmi les actrices des échanges intra-africains. Traité qui avait même établi le calendrier de la transition vers ladite Communauté, étalée sur trente quatre années maximum (prévue pour 2025), et divisée en six étapes. La mise en place en 10 ans maximum des zones de libre-échange dans les communautés économiques régionales (CER) - en Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest - en étant la troisième étape.

Cependant, bien qu'inscrit dans le paradigme capitaliste, il ne s'agissait pas encore, pour les États - confrontés au diktat du prétendu Consensus de Washington propagé par les institutions de Bretton Woods - ainsi que pour la technocratie de l'OUA, d'un alignement pur et simple sur la néolibéralisation de la mondialisation capitaliste, la restructuration de la domination impérialiste. Par exemple, l'onusienne Commission économique pour l'Afrique avait, dans une évaluation de la mise en œuvre dudit traité, relevé cette contradiction concernant la fixation d'un taux de participation des capitaux nationaux (de 30 à 51 % selon les CER) à toutes les entreprises industrielles dans certaines communautés régionales : « *On ne peut vouloir attirer massivement les investissements étrangers et en même temps créer un marché régional qui leur soit virtuellement fermé. Visiblement, sur cette question, la plupart des communautés régionales ne se sont pas*

*adaptées au nouvel espace économique néo-libéral qui se met en place dans les États africains »* [6]. Ce qui relevait comme d'une certaine volonté de limiter, au nom d'un supposé nationalisme ou panafricanisme, l'emprise des transnationales sur les économies d'Afrique, et de favoriser ainsi le développement du capital africain ou des fractions africaines de la classe capitaliste, les prétendues bourgeoisies nationales - auxquelles appartenaient ou aspiraient des dirigeants politiques ainsi que leurs proches. Sans se préoccuper réellement de l'aggravation de la pauvreté dans les classes populaires pendant les décennies 1980-1990. Le Plan d'Action de Lagos et le Traité d'Abuja étant, pendant les années 1990, les principales références du nationalisme économique africain dénonçant superficiellement le néocolonialisme de l'ajustement structurel néolibéral.

C'est dix ans après l'adoption du Traité d'Abuja, pendant la mutation de l'OUA en UA (2000-2002), que l'organisation panafricaine des États s'est mise à assumer publiquement une orientation néolibérale en adoptant, en 2001, le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD, son acronyme en anglais) - élaboré sous la houlette des présidents sénégalais Abdoulaye Wade, sud-africain Thabo Mbeki, algérien Abdel Aziz Bouteflika et nigérian Olusegun Obasanjo. Un programme de développement vanté comme conçu « *par les Africains et pour les Africains* », mais que, par exemple, l'altermondialiste nigérian Moussa Tchangari avait, à juste titre, surnommé le « *boubou africain du néolibéralisme* » (2002), à cause de la conformité de son esprit avec celui de la politique des institutions de Bretton Woods et consorts. Mais, c'est aussi bien de ce NEPAD (entre son adoption et la conception de la ZLECAf, il a été érigé en agence de l'UA) que du Traité d'Abuja que se revendique le nouveau projet panafricaniste de l'UA, *L'Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons* dont l'éventuelle entrée en vigueur de la ZLECAf est une étape décisive. C'est dans la dynamique d'assomption de cette option néolibérale du panafricanisme que s'inscrit l'enthousiasme exprimé par des chefs d'État comme le Nigérian Mahamadou Issoufou (chargé de la coordination du processus de négociation de l'accord de la ZLECAf), le Rwandais Paul Kagame (président en exercice de l'UA au moment de la soumission dudit accord à la signature) [7], par les technocrates de l'Union Africaine et par la quasi-totalité des médias panafricains, en faisant preuve comme d'une cécité à l'égard de sa dimension néocoloniale pratique.

### **La ZLECAf : un méga-accord libre-échangiste assez ordinaire**

Contrairement à l'affirmation selon laquelle avec la création de la ZLECAf « *les Africains inventent une arme commerciale pour résister aux puissances qui les exploitent* » [8], il ne s'agit pas d'une originalité, mais rien qu'une version africaine des accords de libre-échange régionaux, dits méga-accords libre-échangistes, actuellement à la mode, déjà signés ou en cours de négociation. Voire rejeté, en pensant au projet de la Zone de libre-échange des Amériques (du Nord, du Centre et du Sud) abandonné en 2004, au grand dam des États-Unis d'Amérique, après une décennie de négociation. La ZLECAf, ce « *marché élargi et sécurisé pour les marchandises et les services des États parties grâce à une infrastructure adéquate et à la réduction ou à l'élimination des barrières tarifaires et à l'élimination des barrières non tarifaires au commerce et à l'investissement* » (Préambule de l'Accord portant création de ladite zone), a pour référence (avec l'Acte constitutif de l'UA et le Traité d'Abuja) l'Accord de Marrakech ayant créé l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), l'organisation chargée, en fait, d'instaurer le libre-échange à l'échelle mondiale. On peut ainsi, à la limite, considérer la ZLECAf, selon les termes mêmes de cette économiste malgache ayant participé à son élaboration, comme « *un puissant instrument pour mieux s'impliquer dans le nouvel ordre économique mondial* » [9]. L'ordre économique en question étant bien celui de la néolibéralisation de la mondialisation capitaliste dont le pilotage est assuré par les puissances économiques traditionnelles - certes désormais avec une participation de la Chine devenue deuxième économie (capitaliste) mondiale. Mondialisation qui se caractérise dans sa phase néolibérale par, entre autres, le culte du libre-échange des marchandises. Le statut de marchandise étant celui auquel devrait être réduite l'intégralité du réel, la totalité (la globalisation marchande) -

à l'exclusion des capitalistes qui en sont les principaux bénéficiaires et ayant partout les gouvernant·e·s à leur solde.

Du fait de cette affiliation assumée, la ZLECAf est une promesse de production, généralement, des mêmes effets que les pratiques du processus libre-échangiste ailleurs. Ce qui l'expose, en prévision, aux critiques généralement faites à cette vague libre-échangiste. Ainsi en est-il de la critique du discours l'accompagnant, selon lequel le libre-échange serait le facteur du développement des puissances capitalistes, et par conséquent, inévitablement un facteur de « *ruissellement* » de la richesse produite (par les exploité·e·s), des classes dominantes jusqu'aux pauvres. En l'occurrence, la ZLECAf est considérée comme une des nécessités devant contribuer à l'aspiration de l'*Agenda 2063* (de l'UA) à éliminer « *toutes les formes d'inégalité, d'exploitation, de marginalisation et de discrimination systématiques* ». Alors que, sans se laisser enfermer dans le débat intra-capitaliste entre partisan·e·s du protectionnisme et celles/ceux du libre-échange, ce récit pro-libre-échange ne peut être illustré par l'ascension de quelque puissance capitaliste traditionnelle, de l'Angleterre au Japon, en passant par les États-Unis d'Amérique, car elles ont, toutes, d'abord pratiqué le protectionnisme, pendant longtemps, y compris dans leurs colonies. Ni par celles des puissances capitalistes actuellement dites émergentes. À l'instar de la première d'entre elles, la Chine (n'ayant pas encore constitué une zone de libre-échange avec ses partenaires des BRICS), à laquelle il a été encore reproché, au cours de cette année 2018, une protection de certains segments de son économie, même si depuis l'intervention de son président, Xi Ping, à Davos (2017), elle se proclame - contre une tonitruante protection de certains secteurs du marché des États-Unis d'Amérique par l'administration de Donald Trump - dans l'avant-garde du libre-échange mondial.

### **Une minorité de gagnant·e·s et beaucoup des perdant·e·s**

Ne se trouve pas aussi illustré historiquement un libre-échange qui atténuerait les inégalités entre pays le pratiquant, à l'instar du clivage entre économies capitalistes développées et économies capitalistes sous-développées, longtemps dit Nord-Sud . Par contre, il a été démontré, preuve est constamment faite que surtout avec le libre-échange « *le commerce, c'est la guerre* », selon la démonstration faite récemment par l'économiste et activiste ougandais Yash Tandon, en se référant à l'histoire, passée et en cours[10]. Une guerre dont les gagnants sont, en général, encore les mêmes : les économies capitalistes déjà les plus dynamiques, qui, par ailleurs, ont souvent été à l'initiative de la vague actuelle des projets d'accord de libre-échange. Ainsi, c'est l'institution onusienne, experte en la matière et s'étant impliquée dans l'élaboration de la ZLECAf, la Cnuced, qui, comme pour tempérer la propagande accompagnant la vague libre-échangiste, avait attiré l'attention sur « *l'érosion continue de la marge d'action* » des « *pays en développement* » produite par les accords commerciaux régionaux (ACR) et bilatéraux en prolifération, surtout sur les pays dits "moins avancés" (PMA) ou "pauvres"[11]. L'Afrique est la région du monde championne des PMA : 33 sur les 47, soit beaucoup plus que la moitié des 55 États de l'UA.

Cependant, même au sein des économies considérées comme les plus dynamiques, il y a des gagnant·e·s et des perdant·e·s au libre-échange. Les États partenaires étant supposés négocier sur la base des avantages compétitifs de leurs économies respectives, les accords reflètent aussi les inégalités entre secteurs au sein des économies nationales, en matière de compétitivité internationale. Tant pis alors pour certains secteurs économiques locaux à sacrifier, en général au profit des transnationales d'origine locale[12] ainsi que pour les classes populaires.

Ainsi, plutôt que d'être facteur d'un « *ruissellement* » de la richesse produite (non par celles et ceux qui s'en accaparent), la croissance du libre-échange se donne à voir comme celui de la (re)production, de l'aggravation des inégalités, de la paupérisation[13]. Ce qui n'empêche pas, surtout en cette période de novlangue néolibérale, que soient mentionnés dans certains accords quelques passages ou formules cache-sexe promettant le contraire[14]. Depuis quelques années, les

femmes ou "le genre"[15], les jeunes et l'extrême pauvreté sont au centre d'une supposée attention pour la justice sociale, de la part de toutes ces institutions internationales diversement soumises aux seigneurs de ce monde capitaliste, foncièrement inégalitaire, phallocratique. Apparente attention pour la justice sociale que certain·e·s ont nommé le « *social-néolibéralisme* », expression d'une « *hétérodoxie néolibérale* »[16]. Dans le texte de la ZLECAf, il est question de « *promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité des genres* », et le Protocole sur le commerce des services exprime mieux le panafricanisme en parlant de « *l'amélioration du bien-être économique et social, de l'ensemble de la population africaine* » - autrement dit l'« *ensemble de la population africaine* » est déjà dans un « *bien-être* » auquel il faut apporter un plus[17].

Alors qu'une volonté authentique d'inclusion s'exprimerait déjà autrement que par l'opacité dans laquelle se déroulent de façon générale l'élaboration, les négociations de ces accords de libre-échange. En excluant en amont non seulement la « *société civile* », les mouvements sociaux, voire les parlements, y compris dans des États dits de longue tradition de démocratie représentative[18]. Ce qui peut être considéré comme un semi-aveu, une expression de la claire conscience des objectifs non démocratiques, facteurs d'inégalités et d'injustices[19], des projets en négociation. Règle informelle à laquelle n'a pas dérogé l'élaboration de la ZLECAf. Alors que dans l'*Agenda 2063* est affirmé l'engagement à « *mettre l'accent sur la mobilisation des populations et leur appropriation des programmes du continent* » - une formule qui laisse entendre que les programmes descendront de la bureaucratie panafricaine aux peuples, plutôt qu'un panafricanisme par en bas, à partir des projets des peuples, diversement organisés, et réellement débattus -, selon la branche africaine du Third World Network (espérant, apparemment, contribuer à l'élaboration d'un accord de libre-échange panafricain juste, sous la conduite de l'Union Africaine, dans le cadre capitaliste, néolibéral ou non), « *There is little space in the structures involved with the CFTA for participation by civil society groups or the private sector. The only possibilities so far seem to be episodic consultations with these groups outside any of the negotiating structures* »[20]. Ce qui est très en deçà dudit engagement de l'*Agenda 2063* sur « *l'appropriation* » par les populations des programmes que lui feront descendre l'Union Africaine. C'est en vain qu'un réseau panafricain d'organisations de la société civile avait demandé « *Qu'un espace soit créé au niveau national, régional et continental pour les citoyens africains et les groupes socioéconomiques que sont les travailleurs, les agriculteurs, les producteurs, les entreprises, la société civile, le secteur privé etc., pour une participation effective dans un processus démocratique et transparent [...] Que toute information liée à la ZLEC et le processus de négociation et de mise en œuvre soit disponible à temps de telle sorte que les citoyens puissent inclure leurs contributions au niveau national, régional et continental* »[21]. Car à défaut d'un processus démocratique - même ne faisant pas partir de la base des populations africaines, diversement organisées, un projet d'une telle ampleur -, l'une des conditions minimales de la "démocratie", était pourtant la mise à la disposition des citoyen·ne·s d'une information plurielle sur ledit projet, facteur de débats permettant l'appropriation, voire préalable à une consultation référendaire.

Mais, l'attitude du Forum de Négociation de la ZLECAf n'est que logique, eu égard au traitement médiocre réservé à la démocratie minimale par bon nombre des États (au-delà de ceux d'Afrique centrale) de l'UA ; les institutions de celle-ci étant, en règle générale, dirigées par des ancien·ne·s acteurs/actrices et membres de la clientèle de ces États, porteurs d'une culture politique foncièrement hostile à la démocratie, comprise comme participation populaire à l'élaboration des règles du fonctionnement de la cité, au contrôle de leur exécution et à leur amélioration. Ainsi au Sénégal, souvent présenté comme une des vitrines de la démocratie en Afrique, « *L'écrasante majorité, 99,999 % de la population n'est pas avertie de ces enjeux autour de la ZLEC. Même les intellectuels ne sont pas avertis* », affirmait Ndongo Samba Sylla, à quelques jours du sommet de Kigali[22].

## Enthousiasme, absence de “piliers” et transnationales

L'enthousiasme médiatique ayant suivi la signature en mars 2018, à Kigali, de l'Accord de la ZLECAf par 44 États de l'UA (suivis de cinq autres signatures lors d'un sommet en juillet), a été néanmoins précédé de quelques critiques. Certes assez isolées dans un environnement politique, médiatique, intellectuel où se manifeste, peut-être bien plus qu'ailleurs, l'hégémonie du discours économique capitaliste, voire néolibéral – il suffit de faire une recherche sur internet de “zone de libre échange continentale”, ou de lire la presse économique panafricaine dont le pro-capitalisme est assez évident. Ainsi, démonstration a été faite, par ces quelques critiques, qu'en cas d'entrée en vigueur de cet accord les conséquences risquent, à cause des particularités de l'insertion de l'Afrique dans la civilisation capitaliste mondiale, d'être parmi les pires de la vague libre-échangiste en cours – certes qu'un bon accord de libre-échange (capitaliste), c'est-à-dire profitable aux classes populaires, est impossible.

Malgré le report de quelques mois, par rapport à la date butoir auparavant fixée à la fin 2017, il a été relevé la précipitation avec laquelle le texte de l'accord a été élaboré, négocié, et soumis à la signature. Ce qui est explicable en partie par un certain mimétisme, et vaut au résultat de mériter les qualifications, non exagérées, d'« erreur »[23], de « folie »[24]. Les incohérences qui avaient déjà été relevées par certaines organisations de la société civile, pourtant favorables au processus, n'ont pas été corrigées[25]. Ce qu'illustre, par exemple, le fait d'avoir mentionné dans le Préambule que « *Les Zones de libre-échange des Communautés économiques régionales (CER) servent de piliers à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine* », alors que les supposés piliers sont inexistantes : aucune des CER ne peut déjà être considérée comme une zone de libre-échange. L'avis très partagé par les spécialistes est que l'East African Community (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) est le processus le plus avancé, du fait d'avoir instauré la libre circulation des marchandises, un tarif extérieur commun. Mais cette CER n'est encore qu'au début du processus de constitution d'un marché commun régional. Il y a par ailleurs le processus de la Tripartite Free Trade Area réunissant trois CER (Common Market for East and Southern Africa – COMESA –, East African Community – EAC –, Southern Africa Development Community – SADC), soit 27 États africains, allant de l'océan Indien à la rive méridionale de la mer Méditerranée. Signé, en 2015, par 22 États, et estimé, au départ, entrer en vigueur en 2017, cet accord n'a encore été ratifié, en ce mois d'août 2018, que par 3 États sur les 14 requis. Exception faite du Botswana, de l'Érythrée, de la Tanzanie et de la Zambie, tous ont cependant paraphé la ZLECAf. C'est comme si au lieu de servir de piliers à la ZLECAf, les CER envisagent, en cas de mise en œuvre de celle-ci, de s'en servir comme pilier. Il reviendrait ainsi à la toiture de servir de support ... aux piliers. Ce qui laisse augurer d'une incapacité pour les États à dépasser le stade de la signature dudit accord.

Rappelant ainsi que s'il n'existe pas de ZLE régionaux, c'est parce qu'il n'y a pas, à proprement parler, beaucoup d'économies dynamiques et diversifiées – du point de vue du développement capitaliste –, productrices de marchandises appelées à circuler librement de Port-Louis à Tunis. En effet, la croissance du PIB moyen chantée au cours de la décennie a été tirée surtout par les matières premières brutes destinées à l'exportation, pour leur transformation hors d'Afrique. Ce que manifestent aussi les 12 à 15 % de commerce intra-africain[26]. Autrement dit, du point de vue capitaliste partagé par tous les États africains, des économies nationales productrices d'une diversité de marchandises auraient favorisé l'existence de ZLE régionales au sein desquelles, grâce à « *une politique de redistribution significative* » (J. Berthelot), les déséquilibres, les inégalités auraient été atténuées. Par exemple, entre l'Afrique du Sud – qui représente 61 % du PIB des 15 membres de la SADC – et ses partenaires communautaires comme le Botswana (2 % du PIB) ou la Namibie (1,8 % du PIB), sans parler des Pays dits les moins avancés (PMA) que sont le Lesotho (52,8 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté) et le Malawi (59 % de la pop.) ; entre le Nigeria 75 % du PIB des 15 membres de la CEDEAO, dans laquelle le PIB de la Côte d'Ivoire est de

6 % (avec 22 % de la pop. vivant dans l'extrême pauvreté), au moins dix fois plus que ceux du Cap-Vert (20 % de la pop.), de la Guinée-Bissau (58 % de la pop.) et de la Gambie (12 % de la pop.), des PMA formant le peloton de queue (économique capitaliste) de cette CER. Politique de solidarité qu'exigerait déjà la suppression des frontières au sein des CER, réductrice des recettes douanières intra-africaines déjà maigres des États, ne pouvant que s'aggraver avec l'éventuel saute-mouton que serait l'extension précipitée de cette suppression à toute l'Afrique. Surtout pour les États des PMA dont l'Afrique détient le plus grand contingent au niveau mondial. Regions Refocus et Third World Network Africa, estimaient, en 2016, qu'« À titre d'exemple, la libéralisation des tarifs entre les pays voisins du Nigeria et le Niger serait plus bénéfique au Nigeria (la première économie africaine) qu'au Niger qui a une capacité de production relative faible et des infrastructures limitées, etc. »[27]. Or rien n'est prévu de semblable à ce qui a été accompli, en guise de "solidarité", par l'Union européenne dont s'inspire l'Union Africaine (sans en fait en avoir ni le sens de l'organisation, ni, par conséquent, les moyens) : « plus d'un tiers [du budget de l'UE] a été consacré aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion, ce qui a grandement facilité le rattrapage des États membres moins développés de l'UE à 15 et encore plus des 13 nouveaux États membres d'Europe de l'Est depuis 2004 ». Ce qui est l'un des facteurs explicatifs, selon J. Berthelot, du commerce intra-européen représentant « deux tiers de son commerce total »[28]- sans toutefois que disparaissent les inégalités entre les économies de l'UE, se reflétant au niveau des classes sociales. La tendance étant même, depuis quelques années, à plus d'inégalités et de pauvreté au sein de l'Union européenne[29].

Par ailleurs, avec une telle liberté de circulation des marchandises, des transnationales d'origine extra-africaine - dont certaines sont déjà actives en Afrique et dominant l'économie dite africaine - plutôt que d'exporter vers l'Afrique des marchandises produites en Europe, par exemple, qui seraient soumises aux tarifs douaniers, elles sont censées s'installer dans des pays africains, y produire pour le marché africain dans le cadre des 90 % des produits à libéraliser en premier lieu, progressivement - les 10 % restant, dont les produits dits sensibles, le seront plus tard. La ZLECAf, en organisant la sacro-sainte compétitivité des économies africaines, est supposée attirer plus d'investissements directs étrangers (extra-africains) - en déclin entre de 2014 à 2016. Ce qui explique la réticence de quelques États, dont les dirigeants ne possèdent aucune fibre anticapitaliste, à signer ledit accord. D'autant plus que le protocole sur les Règles d'origine, fixant les critères par lesquels les marchandises seront considérées comme originaires de la ZLECAf, n'est pas encore établi.

### **“Trahison” par le Nigeria et “nationalisme” économique-social**

Il en est ainsi du Nigeria, quasiment accusé de félonie, aussi bien par des nationaux que par des extra-nationaux. Par exemple, le Nigeria Trade Experts Forum, a rappelé que non seulement la ZLECAf s'origine du Plan d'Action de Lagos et du Traité d'Abuja, mais aussi que c'est au Nigeria, première économie de l'Afrique, qu'avait échoué la Présidence du Forum de Négociation de la Zone de Libre-Échange Continental (ZLECAf)[30]. De son côté, un enseignant africain (non Nigérian) à Sciences Po (Paris) a parlé du chef de l'État nigérian, Muhammadu Buhari, en termes de « *piètre grand frère* », du « *géant [économique] d'Afrique et de son ténébreux président [qui] ne semblent pas prêts à assumer, sous le fallacieux prétexte de se donner le temps de la réflexion et de poursuivre des consultations, sur le plan interne avec les milieux d'affaires* »[31]. Réactions probablement émotionnelles, mais qui expriment aussi une certaine adhésion au néolibéralisme. Sans l'avoir voulu peut-être, cet intellectuel, se considérant sans doute comme panafricaniste, est arrivé à exprimer la condescendance libre-échangiste, voire néolibérale, à l'égard de certaines procédures dites démocratiques, en l'occurrence, la consultation par l'État de certaines structures de la société civile concernant une décision dont les effets impacteront, diversement, toute la société.

Les forces économiques et sociales ayant fait pression, consultées ou soutenant l'attitude du chef de l'État nigérian sont, entre autres, l'Association des manufacturiers du Nigeria (MAN), la National Association of Nigerian Traders (NANTS). La MAN, particulièrement, redoute les conséquences d'une zone de libre-échange dans laquelle les entreprises nigérianes seront appelées à être en concurrence avec des transnationales d'origine extra-africaine qui se seront installées dans d'autres pays africains, surtout dans le voisinage immédiat, et dont les marchandises, en libre circulation - 90 % de produits, seuls 10 % seront protégés, temporairement - seraient meilleur marché sur le marché nigérian que celles produites par des Nigérian·e·s. Certains pays africains, à l'instar du Maroc[32], de l'Éthiopie, du Rwanda[33] se constituent déjà en hub pour des transnationales d'origine étrangère (européenne ou asiatique) s'intéressant au marché africain supposé prometteur. Alors que, malgré le succès de certain·e·s de ses entrepreneur·e·s, dans la première économie d'Afrique en matière de PIB, le secteur manufacturier a été affaibli par l'extractivisme pétrolier : « *There are three leading economies in Africa namely Nigeria which is worth some \$406 billion, Egypt \$332.3 billion and South Africa \$294.1 billion. However, in terms of manufacturing value added, South Africa at 25 per cent is the highest, followed by Egypt at 20 per cent and Nigeria with less than 5 per cent. Ghana is even more industrialized at 6 per cent manufacturing value added (MVA)*[34] ».

Cette partie du capital nigérian est hantée par une intensification des faillites pouvant découler de la mise en concurrence. L'industrialisation par le capital privé national dont elle rêve risque de ne pas être réalisée. Elle n'est pas convaincue par la promesse d'une "intégration dans les chaînes de valeur" régionales, continentales, mondiales, faite aux petites et moyennes entreprises africaines, nigérianes en l'occurrence, par la technocratie de l'UA de la CEA, de la CNUCED - relayées par le ministre nigérian de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement avant la publication de la volte-face de son chef d'État -, le club des transnationales africaines, "AfroChampions". La présidence de ce club, par le Nigérian Aliko Dangoté (avec pour co-président le chantre néolibéral de la Renaissance Africaine, l'ex-président sud-africain Thabo Mbeki), activiste évident de la ZLECAf, exprime l'existence d'une divergence des intérêts au sein du capitalisme nigérian, voire africain. Divergence et concurrence étant aussi la norme au sein des capitalismes nationaux. Tout comme l'africanité de ces transnationales n'implique pas une autre moralité, au niveau national comme au niveau continental, voire dans le reste du monde pour les "African Globalizers", que celle ordinairement cynique des transnationales originaires d'ailleurs.

La crainte exprimée par la MAN, la NANTS et d'autres est, en toute logique, partagée par des syndicats du travail, comme le Nigerian Labour Congress ayant aussi demandé au chef de l'État nigérian de ne pas signer la ZLECAf. La non compétitivité des petites et moyennes entreprises nigérianes face aux transnationales sera inévitablement facteur de faillite des entreprises, donc de pertes d'emplois, de croissance du chômage. Ce qui, par ailleurs, permettra de flexibiliser davantage le marché de l'emploi nigérian. Déjà que, selon le président du NLC : « *45% of the workforce in Nigeria operates as casual workers. 50% of the burden of casualization exists in the downstream oil and gas and banking sub sectors of the economy and some other work places. Casual workers in our workforce operate under very precarious conditions with near total denial of the benefits associated with permanent and decent work* ». Le libre-échangisme ou le néolibéralisme n'ayant pas pour vocation la réduction de l'exploitation de la force de travail, une partie importante du patronat nigérian n'admettant pas de présence syndicale dans les entreprises, le risque est grand d'avoir plus de travailleurs/travailleuses pauvres, dans ce pays où déjà le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (86,9 millions sur une population d'environ 197 millions) est devenu supérieur à celui de l'Inde (73 millions sur environ 1 milliard 340 millions) (*World Poverty Clock Report*). Ce qui, il faut le souligner, n'a pas attendu la ZLECAf, prouvant que le souci exprimé par le président de la MAN, pour « *le bien-être de plus de 180 millions de Nigérian·e·s* »[35] qui serait négativement impacté par la ZLECAf relève tout simplement de la démagogie nationaliste bourgeoise d'un

représentant de la classe dominante d'un pays aux inégalités sociales ordinairement parmi les plus criardes en Afrique, d'un patronat national bafouant généralement de nombreux droits de celles et ceux qui produisent les richesses qu'il accumule.

### **Vers un dumping social et plus d'“afrophobie” ?**

Par ailleurs, la zone de libre-échange c'est aussi, dans son volet “investissements”, la mise en concurrence des marchés du travail. Un marché du travail compétitif ou attractif étant celui où, entre autres, le coût de la force de travail est considéré par le capital comme raisonnablement bas, les obligations patronales et les protections sociales des prolétaires amoindries dans la mesure du possible. Ainsi, les États qui prétendent construire une Afrique solidaire se feront en même temps concurrence, pour avoir le marché du travail le plus attractif, pour offrir une flexibilité du travail pire, par exemple, que celle offerte par l'Éthiopie aux entreprises chinoises qui y ont délocalisé, en réaction à la montée des revendications de hausse salariale en Chine[36] : inexistence d'un salaire minimum national, une durée du travail rappelant le début du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe (jusqu'à 14 heures/jour, 7 jours/7), etc. Aujourd'hui, ce sont les prolétaires d'Éthiopie contre celles/ceux de Chine. Demain ça pourra être contre celle d'Éthiopie, la force de travail somalienne, si elle est considérée comme plus compétitive.

Cette mobilité du capital va, quasi certainement, coexister avec la libre circulation de la force de travail africaine (art. 14 du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit à l'établissement, adopté en janvier 2018), d'un pays à un autre, d'un marché national du travail à un autre, avec des pratiques semblables à celles ayant existé, voire existent encore dans l'Union européenne (source d'inspiration de l'Union Africaine), principalement le phénomène des “travailleurs détachés”. Une mobilité de la force de travail exprimant assez bien les fortes inégalités entre les économies de l'Union européenne, ainsi qu'entre leurs prolétaires[37].

Cette pratique dite du dumping social, nocive aux travailleurs/travailleuses, risque d'être courante dans la ZLECAf, comme le laisse penser l'intérêt exprimé par l'UA et le club “AfroChampions” pour la « *libre circulation des travailleurs* » même si l'article y relatif parle « *d'aucune discrimination, conformément aux lois du pays* ». Ce qui ne serait pas nouveau, eu égard, par exemple, à l'utilisation assez traditionnelle de la main d'œuvre enfantine, originaire des pays voisins, dans les grandes plantations ouest-africaines de cacao (dont l'exportation vers les chocolateries, hors d'Afrique, est monopolisée par des transnationales d'origine extra-africaine). Plutôt que de favoriser la solidarité entre force de travail salariée locale/autochtone et celle originaire d'ailleurs, elle risque de démultiplier des explosions d'« *afrophobie* » à la sud-africaine, cette mise à jour du chauvinisme populaire dont les manifestations étaient déjà dénoncées par Frantz Fanon à l'aube des indépendances nationales. La signature des protocoles de libre circulation peut ne pas être suivie d'effets, vu le laxisme habituel des États africains avec les engagements aussi bien nationaux qu'internationaux[38].

Contre la mise en concurrence des travailleurs/travailleuses, la surexploitation de la force de travail étrangère, devrait être instaurée, entre autres, une harmonisation panafricaine de la législation du travail, vers le mieux-disant. En parallèle du « *traitement de la nation la plus favorisée* » qui, concernant le commerce des services, stipule entre autres que « *chaque État partie accorde, dès son entrée en vigueur, immédiatement et sans condition, aux services et fournisseurs de services de tout autre État partie un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde aux services similaires et fournisseurs de services similaires de toute tierce partie* » (art. 4 du Protocole sur le commerce des services). Une égalité entre travailleurs/travailleuses par delà la différence des nationalités. Ce qui serait aux antipodes de la dynamique capitaliste néolibérale de la ZLECAf, dont le principe est mieux exprimé par ce passage du préambule parlant de la création d' « *un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes* » - les personnes étant au

service des marchandises et des services ne pouvant pas, malheureusement, se passer d'elles pour leur rendez-vous avec l'argent – que par ceux sur le « *développement inclusif* », le « *bien-être économique et social de l'ensemble de la population africaine* ».

### **Un panafricanisme parrainé par l'Union européenne ?**

Du point de vue des laudateurs/laudatrices du processus de la ZLECAf, le risque de son enrayement incombe au chef d'État nigérian, ainsi qu'à ses soutiens dans la société civile, à cette alliance "patriotique" considérée comme protectionniste. Alors que l'attitude officielle nigériane manifeste la prévalence de l'enthousiasme sur la lucidité – déjà la diversité des intérêts au sein de la classe capitaliste locale – pendant le processus non démocratique et assez pressé de négociation de la ZLECAf. Pourtant cet État capitaliste périphérique avait un précédent en matière de signature d'accord de libre-échange : le Nigéria a longtemps traîné les pieds concernant la signature de l'Accord de partenariat économique (APE) régional entre l'UE (27 économies capitalistes dites développées) et la CEDEAO (15 économies capitalistes dites sous-développées ou en voie de développement), accord libre-échangiste dans le cadre de la Convention de Cotonou entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Finalement, il a confirmé, en avril 2018, son refus de le signer, avec comme argument principal : « *Presently, our industries cannot compete with the more efficient and highly technology-driven industries in Europe. We have to protect our industries and our youths* » selon son président[39]. Ce qui ne lui est pas reproché. Alors que mise à part la dimension symbolique de la ZLECAf – supposée être "une zone africaine conçue par les Africain·e·s pour les "Africain·e·s" et la non signature par le pays le plus peuplé d'Afrique et sa première ou deuxième économie –, il s'agit du même principe protectionniste. Voire avec un lien qui ne peut être considéré comme tenu entre les deux accords. Comment, en effet, le Nigeria peut-il signer la ZLECAf qui permettrait aux marchandises relevant de l'APE régional, signé par des États voisins avec l'Union européenne, ainsi que celles en provenance des États non ACP comme le Maroc et la Tunisie ayant des accords bilatéraux avec l'UE, de se retrouver aussi sur son marché ? Attitude, partagée par la Tanzanie, qui ne manque pas de cohérence.

Ces APE relèvent du cadre des accords entre l'UE (anciennement Communauté économique européenne) et les pays ACP établis dans les années 1970 et constamment mises à jour depuis. Un partenariat qui n'a jamais été égalitaire, avec une position subordonnée des ACP en général, des pays africains impliqués en particulier. Autrement dit une relation qui à travers des mécanismes dits préférentiels, censés profiter aux pays ACP, les a maintenus dans une situation de dépendance néocoloniale, les spécialisant dans la fourniture aux "partenaires" européens des matières premières brutes (agricoles et minières). L'un des facteurs du faible taux du commerce formel intra-africain. Ce qui, malgré la prétendue "aide au développement" de la CEE/UE à leurs "partenaires" africains, en l'occurrence, a principalement profité au capital européen, qu'il soit actif en Europe ou en Afrique. Certes, il a aussi profité alors à une partie du capital africain, à l'instar de gros planteurs.

Celui-ci va s'adapter au tournant néolibéral, piloté technocratiquement par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du Commerce. L'Union européenne assurant à leurs côtés, en partenaire politique, la "mission civilisatrice" néolibérale de l'Afrique, de l'Union Africaine. Les APE relevant ainsi de sa mise à jour du logiciel de domination des ses "partenaires" ACP, l'Afrique en l'occurrence, en plus de l'"aide publique au développement" aux États et d'une particulière contribution au financement de l'Union Africaine. N'hésitant pas, de ce fait, à recourir, en fripouille, au chantage en cas d'indocilité. À l'instar de celui subi par le Kenya dont la réticence à accepter l'APE proposé à la Communauté d'Afrique de l'Est, a fini par céder face à la menace de fermeture du marché européen à ses fleurs, l'une de ses principales exportations, dont « *l'industrie [est] contrôlée par des grandes sociétés transnationales tout comme par de riches Kenyans influents* » (Yash Tandon, *Le commerce, c'est la guerre*). Envoyant paître la demande de révision de l'APE faite au nom de la CEMAC par le Congo et le Gabon spécialisés pendant des

décennies dans l'exportation du pétrole, du bois et quelque autre minéral, n'ayant ainsi presque rien d'autre à exporter vers l'Union européenne, mais beaucoup à en importer, à la différence du Cameroun - pétrolier mais aussi exportateur agricole. Celui-ci s'étant désolidarisé des autres en acceptant un APE intérimaire, auquel ceux-ci sont appelés à se soumettre ou rien. Alors que les dix premiers mois dudit accord Cameroun/UE se sont soldés par une perte en recettes douanières de 600 millions de FCFA pour le Cameroun[40]. En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire et le Ghana, où transnationales d'origine extra-africaine et bourgeoisies indigènes sont concernées par l'exportation agricole, ont accepté un APE intérimaire contre l'unité de la CEDEAO, un des supposés piliers de la ZLECAf, avec aussi des conséquences douloureuses en recettes douanières[41]. Certes, des gains pour l'agrobusiness privé (capital étranger et national), mais des pertes pour les trésors publics. Sans oublier les filières locales confrontées à la concurrence des marchandises importées ayant occasionné ces pertes. Et les répercussions de telles pertes sur les budgets sociaux dans des pays où l'extrême pauvreté est estimée à 22,7 % de la population au Cameroun, 22,3 % en Côte d'Ivoire, presque 10 % au Ghana, 29,5 % au Kenya. Ainsi, l'Union européenne - championne (sans le Royaume-Uni) en matière de stock d'investissements directs étrangers en Afrique (236 mds \$ en 2016, contre 55 mds et 40 mds, respectivement pour les États-Unis et la Chine[42]) - est concrètement non seulement une actrice - aux côtés de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du Commerce - de l'intégration de l'Afrique à l'étape néolibérale de la mondialisation capitaliste, mais elle participe aussi à l'organisation de son intégration régionale ou continentale, supposée « réaliser le rêve des pères fondateurs » du panafricanisme post-colonial, en semant aussi des graines de désintégration de fragiles CER existantes. Ce qui est un pied de nez à l'auteur de *Le néo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme*, Kwame Nkrumah, Gamal Abdel Nasser, Ahmed Ben Bella, Patrice Emery Lumumba, etc., ces anti-néocolonialistes[43]. Et cet activisme de l'Union européenne pour "l'intégration africaine" ne semble pas sur le point de cesser.

En effet, au moment où était signé à Kigali l'accord de la ZLECAf, des organisations de la société civile des pays ACP, réunies à Accra à propos des négociations ACP-UE de 2020 l'Accord post-Cotonou, émettaient la crainte d'une continuation de cette politique de subordination-complicité : « *Compte tenu des délais serrés pour les préparations et le lancement des négociations, le manque relatif de préparation au niveau de l'ACP par rapport à l'UE va probablement entraîner une répétition du modèle suivant lequel l'ACP, au lieu d'entrer dans les négociations avec ses propres conditions, s'adapte au programme de négociation de l'UE et reproduit ainsi les déséquilibres qui sont au cœur des négociations préalables* »[44]. Rien n'indique que l'Afrique - comptant le plus d'États ACP - est l'exception à ce constat général. C'est bien dans la même logique que ce qui a été rapporté par Ndongo Samba Sylla : « *J'ai participé du 29 février au 1<sup>er</sup> mars 2016 à Accra à un colloque international sur la ZLEC. J'ai été stupéfait d'entendre des représentants de l'Union Africaine nous dire que la ZLEC est un projet censé partir des acquis des APE* »[45].

L'éventuel passage à un accord ACP-UE post-Cotonou signifiera la continuation de cette relation de subordination-complicité. En attendant, pour consolider celle-ci, sous le prétexte de les aider à réaliser les "objectifs de développement durable", afin d'enrayer les flux migratoires, l'Union européenne a initié un Plan d'investissement extérieur (PIE) « *qui encouragera l'investissement dans les pays partenaires d'Afrique et du voisinage de l'Union [...] bâti sur un modèle qui a largement fait ses preuves dans l'UE, celui du "plan Juncker" qui a déjà généré des centaines de milliards d'investissements en Europe* » [46] (avec quels résultats concernant la lutte contre le chômage, l'emploi précaire, la croissance des inégalités sociales dans l'UE ?). Son lancement a eu lieu en juin 2018 au Maroc.

L'industrialisation de l'Afrique que la ZLECAf est censée favoriser, se fera aussi en fonction des intérêts des transnationales originaires de l'UE, associés ou en concurrence avec ceux des

transnationales originaires d'ailleurs - les fameux investissements directs étrangers - et d'Afrique . Les entreprises transnationales africaines n'ont pas d'autre projet que s'atteler au train conduit en Afrique par les transnationales originaires d'ailleurs. Et, selon une conception productiviste saupoudrée de quelques mesures de la pseudo-écologie de marché, écocide, car semblable à du sparadrap infecté posé sur une plaie[47]. Ce qui sera inévitablement une augmentation de la part, actuellement basse (4 %), de l'Afrique à l'émission des gaz à effet de serre. Autrement dit, une contribution au réchauffement climatique avec des effets, nocifs évidemment, sur le ... développement capitaliste supposé de l'Afrique - "grâce à" la ZLECAf, entre autres -, comme l'affirment diverses prévisions sur les conséquences socio-économiques, nocives, du réchauffement climatique[48]. Sans oublier la destruction de la biodiversité.

De même, l'équipement de l'Afrique en infrastructures inscrit à l'agenda de l'UA, de la Banque africaine de développement (12 de ses 27 États actionnaires non africains - 40 % de voix - appartiennent à l'UE, dont 2 - Allemagne : 4,1 % de voix et France : 3,7 % contre moins de 3 % pour l'ensemble des 6 États de la CEMAC - font partie, avec le Canada, les États-Unis et le Japon, des 5 membres du G7 détenteurs de 25 % du capital de cette institution dite panafricaine), considéré comme un pilier du développement capitaliste intégré de l'Afrique l'intégration africaine, dont le coût est estimé à 6000 milliards de dollars sur deux décennies est un pactole qui fait probablement saliver les grands groupes de construction de l'Union européenne, de Chine, etc. À l'occasion de l'édition 2018 du Forum de l'AGO (Loi états-unienne sur la croissance et les possibilités en Afrique, sur les échanges commerciaux Afrique-États-Unis d'Amérique), le représentant au Commerce extérieur des États-Unis d'Amérique, aussi préoccupé par ladite intégration africaine, a exprimé l'intérêt pour ce marché : « *Il y a un besoin croissant d'infrastructures et d'autres projets de développement en Afrique [...] Les États-Unis - et en particulier les entreprises américaines et la diaspora africaine aux États-Unis - sont bien placés pour contribuer à ces efforts* »[49]. Ce qui peut être la motivation du battage fait autour de la nécessité de ces infrastructures, dans une incroyable évacuation des problèmes écologiques déjà posés ailleurs par la taille des « *infrastructures modernes de classe mondiale* » que l'Agenda 2063 prévoit pour l'Afrique, c'est-à-dire à l'image de ce qui est la norme et écologiquement décriée dans les sociétés capitalistes développées. Par ailleurs, leur réalisation ne pourrait se faire sans risque de surendettement, de consolidation de la dépendance.

Certes, l'UA a initié un processus de réduction de sa dépendance financière à l'égard des donateurs publics et privés extra-africains[50], de l'Union européenne à la Chine, en passant par la Turquie et la Fondation Bill et Melinda Gates[51], mais compte tenu du fait que des États africains parmi les cinq principaux contributeurs publics africains, manifestent une certaine réticence à l'égard de la modalité de prélèvement retenue (une taxe de 0,2 % sur les importations extra-africaines) et que les CER se caractérisent par de colossaux arriérés (non versés par les États), il est peu probable que la chaîne de la dépendance soit brisée à court, voire à moyen terme. D'autant plus qu'avec le nouveau cycle d'endettement critique, de nombreux États ont des problèmes de trésorerie, sont obligés de repasser sous les fourches caudines des institutions de Bretton Woods, avec des conséquences néfastes pour les classes populaires.

### **Pour un panafricanisme émancipateur**

En fait, il n'y a rien dans ce processus de la ZLECAf qui indique une réelle préoccupation de l'Union Africaine pour l'émancipation des peuples africains de l'exploitation et de la domination. Ce serait un miracle que celle-ci soit réalisée à partir d'un projet conçu, cautionné et mis en œuvre par celles et ceux qui bénéficient principalement de l'articulation de cette exploitation et des diverses formes de domination, malgré les divergences qui peuvent accompagner leur communauté d'intérêt hiérarchisée : capital transnational d'origine extra-africaine, capital transnational africain, capitalistes africain·e·s[52] n'opérant qu'à l'échelle nationale, acteurs et actrices politiques qui leur

sont lié·e·s, technocrates des institutions sous-régionales et régionales (continentales) africaines, intellectuel·le·s apparemment indépendant·e·s mais dont le discours est justificateur et contribue à la reproduction de l'ordre capitaliste mondial, y compris en occultant son existence, ainsi qu'à son articulation avec des dominations dites "valeurs africaines" essentialisées, etc. Le panafricanisme dans lequel s'inscrit la ZLECAf est le leur, élaboré avec une conscience de classe capitaliste ou pro-capitaliste dont le cynisme n'est plus à démontrer.

Un panafricanisme pour le secteur dominant du capital, qui, tout en détruisant des emplois du secteur dominé du capital, peut certes, en créer d'autres, pour les classes populaires. Car l'exploitation de la force de travail lui est vitale, aussi pour son expansion. Vu que ce n'est pas, évidemment et malgré tout, le patronat qui crée les richesses qu'il accumule, mais celles et ceux qu'il exploite, avec la complicité de l'État oppresseur. Ce qui est accentué dans le cadre actuel d'une néolibéralisation très poussée de la mondialisation capitaliste dont participe la vague libre-échangiste. Ainsi, les exploité·e·s et opprimé·e·s ne peuvent espérer quelque émancipation d'un panafricanisme organisé par l'alliance de ces forces exploiteuses et opprimantes.

Du point de vue de l'émancipation des classes populaires africaines, structurellement perdantes dans l'ordre capitaliste, l'enrayement de la ZLECAf ne serait donc pas à déplorer. Sa mise en œuvre, d'autant plus qu'en relation avec l'APE et d'autres accords de libre-échange bilatéraux, ne pourra qu'être, en général, facteur de plus de malheur pour ces damné·e·s de la terre. Avec, évidemment, des répercussions sur la traditionnelle domination phallocratique ou patriarcale, d'ordinaire justifiée par l'évocation de "valeurs africaines" essentialisées. Ainsi, quel que soit ce qu'il adviendra de la ZLECAf - mise en œuvre ou non -, ce n'est qu'en optant la nécessité de construire, par interaction entre la pratique et la théorie - ce qui est à transformer doit aussi être interprété -, des projets - produits dans les cerveaux par les luttes - alternatifs au capitalisme (transnational étranger, transnational africain, national) et à son panafricanisme, sans illusion sur la démagogie, l'opportunisme que pourraient manifester des secteurs dominés du capital africain. Dans le contexte actuel, le panafricanisme des classes exploitées, dominées, du genre victime de la domination phallocratique/patriarcale, des opprimé·e·s ethniques, etc., en tant que secteur régional d'un internationalisme (mondial), sans centre géographique, ne peut partager la conception générale de l'économie contenue aussi bien dans l'*Agenda 2063* que dans l'accord de la ZLECAf. Comme il a été dit là-haut l'industrialisation et la construction des infrastructures, auxquelles on peut ajouter l'agriculture, ne peuvent pas être considérées en faisant abstraction des exigences écologiques ou en les soumettant à la logique marchande/capitaliste. Les associations, réseaux, etc. de petite production agricole (familiale et paysanne), secteur qui occupe la grande majorité de la population africaine - majoritairement des femmes dans plusieurs pays -, des classes sociales populaires africaines, ont une tradition de réflexion, de pratique, sur les alternatives à l'agriculture capitaliste. C'est une base importante pour la discussion des projets panafricains alternatifs. Mais, il n'en existe pas encore des équivalents concernant les infrastructures et une industrialisation non écocide. Malgré les recommandations du Groupe d'expert·e·s intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en matière d'extractivisme, c'est, malheureusement, encore la règle, de vanter l'Afrique pour ses ressources minières et énergétiques. La *Vision du Régime minier de l'Afrique* adoptée par l'Union Africaine (février 2009), s'inscrivant fondamentalement dans l'extractivisme, est malheureusement évoquée par la « Consultation multi-acteurs de la ZLECA » d'Accra (juin 2018), de façon acritique, comme une politique de référence à articuler à la ZLECAf[53]. Alors que par exigence écologique ou vitale, il faudrait apprendre à ne plus mettre l'accent sur ces richesses du sous-sol des pays africains. Autrement dit réfléchir à une transition écologique, économique-sociale, tournant le dos à l'extractivisme, au productivisme, au gigantisme, au consumérisme de l'économie capitaliste. Y compris au discours sur l'innovation technologique assez diffusé en Afrique dans cette partie de la jeunesse éblouie par les récits sur la Silicon Valley. Contre l'innovation par néomanie dans le cadre de la compétition, de la concurrence intracapitaliste[54], il s'agit de concevoir

autrement l'innovation, en articulant la nécessité sociale (pour le bien de tous et toutes) et le principe du moins d'effets nocifs possibles, voire de leur absence, sur la nature (humaine et non humaine).

Il s'agit en fait pour parler comme Fanon d' « *orienter les cerveaux dans une direction nouvelle* » (non pas celle des transhumanistes), pour aborder ces « *problèmes neufs qui exigent de véritables inventions* » (non pas réduites à la technologie, aux besoins des marchés, de la concurrence, etc.) en tirant des leçons du désastre de la civilisation capitaliste, pour d'autres rapports entre les humains, sans exploitation, inventant des formes de socialisation des principaux moyens de production, et sans oppressions/domination, pour d'autres rapports égalitaires entre les humains, ces êtres naturel·le·s aussi, avec l'ensemble de la nature extra-humaine. Ce qui ne peut être détaché du combat multidimensionnel permanent, déjà mené quotidiennement aux niveaux national et international contre les diverses violences sociales (exploitation de la force de travail, pauvreté, patriarcat, chômage, etc.), contre la nature non-humaine, organisées par, non seulement les transnationales d'origine extra-africaine et leurs États, mais aussi par les États et autres pouvoirs dits traditionnels, les capitaux africains et leur Union Africaine : « *la libération et l'unité africaine ne se réaliseront que par la lutte contre les alliés africains du capital international* » (Walter Rodney)<sup>[55]</sup>. Le panafricanisme émancipateur ne peut qu'être écologiste, féministe, socialiste, contre toutes les autres oppressions (ethniques/raciales, sexuelles, etc.).

[1] Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, chap. XVII : L'intégration économique et politique : les besoins de l'Afrique, 1963 (traduction française, 1964).

[2] Dans l'empire colonial français, la balkanisation est effective avec l'éclatement des fédérations d'Afrique équatoriale française (AEF) et d'Afrique occidentale française (AOF), suite au référendum de septembre 1958 sur la Communauté ayant institué les territoires de l'AEF et l'AOF (exception faite de la Guinée ayant choisi l'indépendance) en républiques/gouvernements autonomes membres de la Communauté présidée par le chef d'Etat de la France métropolitaine.

[3] Il est à signaler à l'intention des adeptes de l'idéologie de la croissance qu'« *au cours des vingt ans entre 1960 et 1980, le taux moyen de croissance de tout le continent n'a pas dépassé 4,8 %, chiffre qui cache des réalités différentes allant d'un taux de croissance de 7 % pour les pays exportateurs de pétrole à 2,9 % pour les pays les moins développés* » (Organisation de l'Unité Africaine, *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Genève, Institut international des études sociales, 1981, p. 5-9). Ce qui n'est pas éloigné des 5 % pendant une bonne partie des deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle.

[4] C'est le Sénégal qui a ouvert la voie en 1979. C'est d'ailleurs son président, Léopold Sédar Senghor, qui a présidé les travaux de la Conférence de Lagos. Il va démissionner de la présidence du Sénégal à la fin de cette année 1980, pour « *raisons de santé* » ...

[5] Concernant une supposée forte croissance des classes moyennes en Afrique, produit par la néolibéralisation, cf. par exemple, par J. Nanga, « *Quel boom des classes moyennes en Afrique ?* », décembre 1994, [www.cadtm.org/Quel-boom-des-classes-moyennes-en](http://www.cadtm.org/Quel-boom-des-classes-moyennes-en).

[6] Commission économique pour l'Afrique, *Mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine : progrès accomplis et perspectives*, Addis-Abeba 21 mars 1995, p. 7.

[7] Le Front patriotique rwandais dirigé par Paul Kagame est propriétaire du holding Crystal Ventures Ltd, le premier employeur privé au Rwanda, ayant aussi des investissements à travers le monde.

[8] Carlos Lopes (propos recueillis par Daniel Bernard), « ZLEC : les Africains inventent une arme commerciale pour résister aux puissances qui les exploitent », *Le Nouveau magazine littéraire*, 2 mai 2018, <https://www.nouveau-magazine-litteraire.com/idees/omc-africains-inventent-arme-commerciale-resister-puissances-exploitent-lobes>.

[9] Milasoia Chérel-Robson (interviewée par Aminatou Ahne), « L'Économiste Milasoia Cherel-Robson, sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine : « Elle est un puissant instrument pour mieux s'impliquer dans le nouvel ordre économique mondial », *Actusen*, 26 mai 2018, <https://actusen.sn/leconomiste-milasoa-cherel-robson-sur-sa-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-elle-est-un-puissant-instrument-pour-mieux-simplique-dans-le-nouvel-ordre-economique/>. Il est précisé que cette économiste malgache « a été Cheffe par interim du Bureau régional de la Cnuced, basé à Addis-Abeba durant les derniers mois de négociations de l'Accord d'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca). Dans ce cadre, elle a coordonné les contributions techniques de l'organisation onusienne auprès de la Commission de l'Union Africaine et des pays membres sur divers volets de l'Accord qui a été signé ».

[10] Yash Tandon, *Le commerce, c'est la guerre*, PubliCetim N° 39, Genève, CETIM, 2015 (traduit de l'anglais par Julie Duchatel).

[11] CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2014. Aperçu*, Genève, août 2014, p. 18-19.

[12] RT, « Accord de libre-échange avec le Mercosur : le torchon brûle entre paysans et industriels suisses », 30 mars 2018, <https://www.bilaterals.org/?accord-de-libre-echange-avec-le>.

[13] Cf., par exemple, l'ensemble du numéro de la revue *Alternatives Sud* (Volume 24-2017/3) consacré aux « Accords de libre-échange. 50 nuances de marché. Points de vue du Sud », Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri/Syllepse ; Eduardo C. Tadem, « 50<sup>th</sup> year after : Asean ignores civil society ... again » (décembre 2017), *Europe Solidaire Sans Frontières*, 20 juillet 2018, <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45322> ; Rochelle Porras, Otto de Vries, *Mega-FTAs and its implications on Asian Workers*, Asia Pacific Research Network, <http://aprnet.org> ; Philippines, 2018.

[14] Cf., par exemple, Préambule de l'Avant-Projet d'Accord de la Zone de libre-échange des Amériques, 21 novembre 2013, [http://www.ftaa-alca.org/ftaadraft03/ChapterI\\_f.asp](http://www.ftaa-alca.org/ftaadraft03/ChapterI_f.asp).

[15] Concernant le libre-échange et le genre, cf., par exemple, Graciela Rodriguez, « Impacts du libre-échange sur les femmes dans un monde globalisé », in *Alternatives Sud*, Vol. 24-2017/3, p. 147-165. Hakima Abbas et Amina Mama parlent de « a troubling irony in the sudden "discovery" of African women by the AU, multinationals corporations and development agencies », « Feminism and pan-Africanism », éditorial du numéro 19 de *Feminist Africa*, Pan-Africanism and Feminism, Septembre 2014, (p. 1-6), [www.agi.ac.za/journals](http://www.agi.ac.za/journals).

[16] José Francisco Puello-Socarrás et María Angélica Gunturiz, « ¿ Social-neoliberalismo ? Organismos multilaterales, crisis global y programmas de transferencia monetaria condicionada », *Política y Cultura*, Automne 2013, n° 40, p. 29-54.

[17] Il s'agit d'un tic langagier des dominant·e·s, au même titre que l'expression « vouloir un monde plus juste » qui sous-entend que celui-ci est déjà juste. Son usage est assez courant même parmi les anticapitalistes.

[18] Philippe Desfilhes et Elisabeth Schneiter, « Coup de tonnerre à Strasbourg : le vote sur le TAFTA est reporté », *Reporterre*, 10 juin 2015, <https://reporterre.net/Coup-de-tonnerre-a-Strasbourg-le-vote-sur-le-TAFTA-est-reporte> ; Sophie Chapelle, « Traité transpacifique : 100 000 dollars de récompense pour en révéler le contenu », *Basta !* 4 juin 2015 (<http://www.bastamag.net/Traite-transpacifique-100-000-dollars-de-recompense-pour-en-reveler-le-contenu>). La dernière dénonciation à ce jour de l'opacité des négociations de libre-échange est celle du Partenariat économique régional détaillé (RECP, des États de l'Asie Pacifique) : « Asian social movements reject RCEP trade deal », *bilaterals.org*, 20 juillet 2018 (<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45497>).

[19] Grain, *Nouveaux accords de libre échange : la normalisation de la brutalité des chaînes d'approvisionnement mondiales*, septembre 2017 (<https://www.grain.org>).

[20] « Rushing towards a CFTA », éditorial du magazine du réseau TWNAfrica, *African Agenda*, Volume 19, N° 2, 2016, disponible sur [www.twnafrica.org](http://www.twnafrica.org), p. 4. Ce réseau a organisé du 12 au 14 juin 2018, au Ghana, une consultation africaine large et plurielle sur la ZLECAF, cf. « AfCFTA – hasty decisions and incoherences » (résumé des conclusions de la consultation), *African Agenda*, Vol. 21, N° 2, 2018, p. 11-13.

[21] « Déclaration de la société civile africaine préalablement à la Semaine du commerce africain sur la Zone de libre-échange continentale », Addis-Abeba, 26-27 novembre 2016. Cf. aussi, Guy Marius Sagna (coordonateur de la Coalition nationale Non aux Accords de Partenariat Économique, Sénégal), « Lettre ouverte au Ministre sénégalais du Commerce », 28 février 2017 (<http://www.bilaterals.org/./?lettre-ouverte-au-ministre>).

[22] Ndongo Samba Sylla (économiste, chargé de programmes et de la recherche à la Fondation Rosa Luxemburg, Afrique de l'Ouest), « Interview de Ndongo Samba Sylla », *bilaterals.org*, 7 mars 2018, <https://www.bilaterals.org/./?interview-de-ndongo-samba-sylla>. Le président de la National Association of Nigerian Traders (NANTS), Ken Ukohoa, a fait une estimation similaire : « *First of all, I am sure that 99 per cent of the 180 million population of Nigeria are not aware of this agreement. "The same population may not be aware of the content of the agreement. This is the agreement that will touch on their livelihood and their lives on daily bases," he said* », cité par Cecilia Ologunagba, « AfCFTA : association advises FG on awareness creation, consultation », *Vanguard News* march 2018, <https://www.vanguardngr.com/2018/03/afcfta-association-advises-fg-awareness-creation-consultation/>.

[23] Ndongo Samba Sylla, « La Zone de Libre Echange Africaine est une erreur », *Maghreb Emergent*, 17 février 2017, <http://maghrebemergent.com/economie/69608-ndongo-samba-sylla-economiste-senegalais-la-zone-de-libre-echange-africaine-est-une-erreur-entretien.html>.

[24] Jacques Berthelot, « La folie de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC) », *Sol. Alternatives agroécologiques et solidaires*, 25 juin 2017, <http://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b/>.

[25] Regions Refocus et Third World Network Africa, « La Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC). Le processus et l'essence politique. Notions de base », Avril 2016, <http://www.twnafrica.org/french/>.

[26] À propos de l'estimation par la CEA du passage du commerce intra-africain à plus de 50 % en

2022, 35 milliards de dollars/an, en cas d'entrée en vigueur de la ZLECAf en 2017, N. Samba Sylla précise que ces chiffres « ont été obtenus en partant de données statistiques ne concernant que 16 pays africains (les 38 autres n'étant pas pris en compte) et avec des données sur les structures tarifaires qui remontent à 2004. Sans mentionner que le modèle économétrique qui a permis de générer ce chiffre repose sur des hypothèses assez incroyables : libéralisation totale des biens et des services en cinq ans, absence de chômage dans tous les pays africains... Ces chiffres ont le mérite d'exister mais n'ont aucune validité » (« La Zone de libre-échange africaine est une erreur »). Ils sont, malgré cela, repris par tous/toutes les adeptes de la ZLECAf, des gouvernant·e·s africains aux journalistes.

[27] Region Focus et Third World Network, *op. cit.*.

[28] J. Berthelot, « La folie de la Zone... ».

[29] Cf. par exemple, Centre for Opportunity and Equality, *Understanding the socio-economic divide in Europe*, OECD, 26 January 2017, <http://oe.cd/cope-divide-europe-2017> ; Lucas Chancel (coordinateur général), *Rapport sur les inégalités mondiales 2018. Synthèse*, World Inequality lab, [www.wid.world](http://www.wid.world).

[30] Nwiabu Lebgori Nuka Esq, « Nigeria Trade Experts Forum Position On the African continental Free Trade Area (afcta) Agreement », *The Nigeria Voice*, March 28, 2018, <https://www.thenigeriavoices.com>.

[31] Francis Kpatindé, « Le Nigeria rate le jour du marché commun », *Le Monde*, 25 mars 2018, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/23/le-nigeria-rate-le-jour-du-marche-commun\\_5275640\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/23/le-nigeria-rate-le-jour-du-marche-commun_5275640_3212.html). Dans cette critique faite à l'État nigérian et à son président au nom du panafricanisme, on peut aussi lire : « En choisissant de faire cavalier seul, le Nigeria fragilise par ailleurs l'UA et, surtout, la Cédéao, dont la force d'attraction, on l'a vu avec les récentes demandes d'adhésion du Maroc et de la Tunisie, va bien au-delà de la frange occidentale du continent. Privée du poids politique, économique, démographique et diplomatique du Nigeria, l'Afrique occidentale court le risque de se voir reléguée aux seconds rôles au sein de l'UA face à une Afrique boréale et une Afrique orientale qui émergent plus unies et plus solides du conclave de Kigali ». À quoi se réfère-t-il pour parler d'une unité de l'Afrique du Nord (« boréale ») dont l'UMA est souvent considérée comme quasi inexistante, explication en partie des « demandes d'adhésion » évoquées ? En dehors du Nigeria, les autres États non signataires n'appartiennent-ils pas à l'Afrique orientale supposée avoir émergé « plus unie et plus solide » ? Il semble par ailleurs que ce panafricaniste pense aussi l'intégration en termes de concurrence entre sous-régions africaines.

[32] Omar Aziki, « Maroc : tremplin pour les conquêtes néocoloniales de l'Afrique », 19 novembre 2017, <http://www.cadtm.org/Maroc-tremplin-pour-les-conquetes>.

[33] Lily Kuo, « Why is China investing so heavily in a Small landlocked African country with few natural resources », *Quartz*, 22 novembre 2016, <https://qz.com/afrique/827935/rwanda-is-a-landlocked-country-with-few-natural-resources-so-why-is-china-investing-so-heavily-in-it/>. Cf. aussi Aboubacar Yacouba Barma, « Automobile : le premier véhicule Volkswagen "Made in Rwanda" est sorti d'usine », *La Tribune*, 28 juin 2018, <https://afrique.latribune.fr/entreprises/industrie/automobile/2018-06-28/automobile-le-premier-vehicule-volkswagen-made-in-rwanda-est-sorti-d-usine-783383.html> (avec photo de Paul Kagame posant, avec d'autres, à côté du véhicule "Made in Rwanda").

[34] Nigerian Labour Congress, « Address of NLC President at the 2018 May Day Celebration », <https://www.nlcng.org/speeches-of-the-president/address-of-nlc-president-at-the-2018-may-day-celeb>

[ration/](#). Cf. aussi, Chinedu Bosah, « ENL Dockworkers and Dangote Truck Officers Continue the Struggle for Compensation », *Socialist Nigeria*, 29 march 2018, <http://www.socialistnigeria.org/print.php?text=3586>.

[35] Cité par Kayode Ogunwale, « Organised private sector maintains withdrawal from AfCFTA », *Oracle News*, July 4, 2018, <https://oraclenews.ng/organised-private-sector-maintains-withdrawal-from-afcfta/>.

[36] À l'occasion du Forum Africa 2017, en décembre 2017 à Charm el-Sheik (Égypte), il a été question de 85 millions d'emplois que la Chine créerait en délocalisant en Afrique, en réaction aux revendications salariales en hausse en Chine, cf., par exemple, « La Chine propose la création de 85 millions d'emplois en Afrique », *Témoignages.re* (La Réunion), 13 décembre 2017, <https://www.temoignages.re/international/monde/la-chine-propose-la-creation-de-85-millions-d-emplois-en-afrique.91798>, et « Interview exclusive avec Helen Hai, CEO de 'Made in Africa Initiative' », *Financial Afrik*, 10 août 2018, <https://www.financialafrik.com/2018/08/10/interview-exclusive-avec-helen-hai-ceo-de-made-in-africa-initiative/>. Pour le moment, c'est une infime partie des entreprises chinoises qui envisagent délocaliser hors de Chine et du voisinage régional.

[37] Bertrand Bissuel, « Travailleurs détachés : les chiffres s'emballent en France », *Le Monde*, 5 février 2018, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/05/travailleurs-detaches-les-chiffres-s-emballent-en-france\\_5251933\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/05/travailleurs-detaches-les-chiffres-s-emballent-en-france_5251933_3234.html). Le détachement concerne aussi, néanmoins des originaires de France, par exemple.

[38] Cf, par exemple, Ken Ukahoa (Secretariat President of NANTS), « The recent 'Quit notice' issued by Ghanian Government to Nigerian Traders », 27 juillet 2018, [www.nants.org](http://www.nants.org).

[39] Cité par Olalekan Adetayo, « Why Nigeria didn't sign Economic Partnership Agreement - Buhari », *Punch*, 5 April 2018, <https://www.bilaterals.org/./?why-nigeria-didn-t-sign-economic>. Cf. aussi, par exemple, Marius Sagna : « *appliquer la Zlec, c'est ouvrir un deuxième boulevard après les APE, aux multinationales de l'UE, des États-Unis, de la Chine* » ; « Interview de Marius Sagna », *Bilaterals.org*, 5 janvier 2017, <http://www.bilaterals.org/./?interview-de-guy-marius-sagna>.

[40] « En 10 mois, les APE Cameroun-UE ont fait perdre 600 millions de FCfa de recettes douanières », *Investir au Cameroun*, 22 juin 2017, <https://www.investiraucameroun.com/index.php/gestion-publique/2206-9054-en-10-mois-les-ape-cameroun-ue-ont-fait-perdre-600-millions-de-fcfa-de-recettes-douanieres>.

[41] Cf. J. Berthelot, « Pertes douanières de l'Afrique de l'Ouest avec APE et sans APE », *Sol. Alternatives agroécologiques et solidaires*, 13 février 2018, et « Le Ghana n'aurait jamais dû mettre en œuvre son APE intérimaire », 13 février 2018, <http://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b/>.

[42] Chiffres tirés de Thierry Pairault, « Investissements en Afrique : Chine vs "partenaires traditionnels" », 8 juillet 2018, <https://www.pairault.fr/sinaf/index.php/15-references/1357-investissements-en-afrique-chine-vs-partenaires-traditionnels>. On y apprend aussi qu'en 2016, les IDE italiens en Afrique sont semblables à ceux de la Chine (2,4 mds \$), après avoir été en 2013, 2014 et 2015 de 2,8, 3,7 et 3,9 mds pour l'Italie contre 3,4, 3,2 et 3 mds pour la Chine.

[43] Paul Kagame peut-il être considéré comme un anti-néocolonialiste, alors qu'il bat campagne

pour l'élection de sa ministre des Affaires étrangères à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie (dont le Rwanda devenu anglophone, après le génocide de 1994, est demeuré membre), avec, semble-t-il, le soutien du président français Emmanuel Macron ? Serait-il un aficionado de la "culture française" ? Malgré la participation de la Belgique, du Canada et de la Suisse à cette organisation, il s'agit avant tout d'un instrument du rayonnement de la France puissance.

[44] « Un appel pour des relations transformatrices et équitables entre l'ACP et l'UE », lancé à l'issue de la réunion des organisations de la société civile d'Afrique, Caraïbes, Pacifique, du 20 au 22 mars 2018, à Accra, disponible sur <http://www.twnafrica.org>.

[45] Ndongo Samba Sylla, « La Zone de Libre Echange Africaine est une erreur ». Cf. aussi Cornelius Adedze, « CFTA blues as Africa hastens to establish Free Trade Area », *African Agenda*, Issue, Vol. 19, N° 2, 2016, p. 5-7, [www.twnafrica.org](http://www.twnafrica.org).

[46] La documentation est disponible sur :  
[https://ec.europa.eu/commission/external-investment-plan\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/external-investment-plan_fr).

[47] En matière d'écologie de marché, cf. par exemple, Groupe de la Banque mondiale, *Pour que demain ne meure jamais. La Côte d'Ivoire face au changement climatique*, juillet 2018, [www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire](http://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire). Et Seyni Nafo (chef du groupe Afrique aux négociations de l'ONU sur le climat, la COP 21, Paris 2017) : « L'Afrique a besoin que les fonds publics aillent en priorité aux mesures d'adaptation aux impacts du réchauffement. Car les autres mesures (celles destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans l'énergie, les transports, l'industrie), le secteur privé et le marché vont s'en charger », Seyni Nafo (propos recueillis par Catherine Hours pour l'AFP), « Pour L'Afrique, le climat est une question de développement », *Le Point Afrique*, 11 décembre 2017, [http://afrique.lepoint.fr/actualites/climat-seyni-nafo-pour-l-afrique-le-climat-est-une-question-de-developpement-11-12-2017-2178743\\_2365.php](http://afrique.lepoint.fr/actualites/climat-seyni-nafo-pour-l-afrique-le-climat-est-une-question-de-developpement-11-12-2017-2178743_2365.php).

[48] Cf., par exemple, Verisk Maplecroft, « Emerging economies will slow down as temperatures rise - Africa, SE Asia exports tipped to feel the heat », 2 août 2018, <https://www.maplecroft.com/portfolio/new-analysis/2018/08/02/emerging-economies-will-slow-down-temperatures-rise-africa-se-asia-exports-tipped-feel-heat/>.

[49] Déclaration du représentant des États-Unis au commerce extérieur, M. Robert Lighthizer, lors de la séance plénière d'ouverture du Forum de l'AGOA 2018, *Medium*, 11 juillet 2018, sur [bilaterals.org](http://bilaterals.org) : <https://www.bilaterals.org/?declaration-du-representant-des>.

[50] Joan Tilouine et Ghali Kadiri, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », *Le Monde*, 07 février 2018, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/07/longtemps-sous-perfusion-l-union-africaine-cherche-a-recouvrer-sa-dignite-economique\\_5253264\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/07/longtemps-sous-perfusion-l-union-africaine-cherche-a-recouvrer-sa-dignite-economique_5253264_3212.html)

[51] Concernant le NEPAD, érigé en agence de l'UA, son directeur, le Nigérien Ibrahim Assane Mayaki, indique que « 80 % de nos financements par rapport aux activités de développement sur le terrain viennent de l'agence allemande GIZ, de l'Agence française de développement » Parmi « les partenaires de développement », il y a aussi « la fondation Bill et Melinda Gates, l'agence de développement de Norvège ou encore l'Agence française de développement (AFD) dans les enjeux de transformation rurale » (Ibrahim Assane Mayaki, (entretien avec Nathalie Tissot et Vincent Dublange), « On peut se passer de l'aide si... », *Le Point Afrique*, 29 janvier 2018, <http://afrique.lepoint.fr/economie/union-africaine-ibrahim-assane-mayaki-on-peut-se-passer-de-l-aide->

[si-page-2-28-01-2018-2190275\\_2258.php](http://si-page-2-28-01-2018-2190275_2258.php).) La Fondation est aussi impliquée dans le PIE.

[52] Cf., par exemple, J. Nanga, « Aperçu sur l'actuelle classe dominante en Afrique », *cadtm.org*, 29 janvier 2018, [www.cadtm.org/Apercu-sur-l-actuelle-classe](http://www.cadtm.org/Apercu-sur-l-actuelle-classe).

[53] Cf. « AfCFTA – hasty décisions and incoherences ». Pour une critique de l'extractivisme en Afrique, cf., par exemple, la revue *eco Instigator* de la Health of Mother Earth Foundation (Homef), Lagos, [www.homef.org](http://www.homef.org). Sur les femmes en particulier, cf., par ex., *WoMin, Women, gender and extractivism in Africa*, <http://womin.org.za>.

[54] Pour l'expression de cette néomanie, cf. le site [www.afrikatech.com](http://www.afrikatech.com).

[55] Walter Rodney, « Panafricanisme et lutte des classes » (1974-1975), *Période*, <http://revueperiode.net/panafricanisme-et-lutte-des-classes/>.

### **L'OUA contre le projet de communauté économique africaine**

L'idée d'un marché unique africain, d'une communauté économique africaine n'est pas une nouveauté. Elle est même assez liée à celle du panafricanisme tel qu'officiellement discuté au lendemain de l'émergence massive de nouveaux États "indépendants" africains, au début des années 1960. Ainsi, à la veille de la naissance de l'OUA, l'un des principaux protagonistes du débat, le président du Ghana, Kwame Nkrumah, avait insisté sur la dimension économique de l'unité ou l'union africaine en gestation, mais en évacuant la question des classes sociales, l'antagonisme de leurs intérêts, etc., et en misant sur le principe de la « *personnalité africaine* » ainsi que sur l'esprit de Bandoeng pour faire adhérer ses pairs Chefs d'État – en grande partie confortablement installés dans les rouages du néocolonialisme – au projet d'une unité et solidarité économique des États africains, voire dans l'intérêt des peuples africains. C'était, selon lui, une condition pour la conservation de l'indépendance politique, récemment acquise par la très grande majorité de la trentaine d'États africains d'alors, et pour la décolonisation des entités demeurées sous le joug colonial. « *Un Marché commun africain, dans l'intérêt des seuls Africains, serait beaucoup plus propre à aider les États d'Afrique. Il présuppose une politique commune de commerce extérieur et intérieur, et doit sauvegarder notre droit de commercer avec qui nous voulons* » affirmait-il<sup>[1]</sup>. Nkrumah proposait même : « *la mise en commun des nos investissements actuellement distincts, et qui concernent des projets nationaux semblables entre eux, profiterait plus au développement mutuel. En fait, l'unification totale de l'économie africaine à l'échelle continentale est le seul moyen qu'aient les États africains d'atteindre un niveau qui ressemble à celui des pays industrialisés* » (*L'Afrique doit s'unir*). Cette union économique, réitérait Nkrumah quelques temps après devant ses pairs réunis à Addis-Abeba pour la naissance de l'OUA, devrait s'accompagner, entre autres, d'une monnaie unique africaine, d'une banque centrale africaine, etc., exigeant une structure politique confédérale africaine.

Mais, c'était sans compter sur l'indéfectible attachement de la quasi-totalité des Chefs d'État africains à l'indépendance balkanisée<sup>[2]</sup> – souvent masqué par l'évocation d'un très vague gradualisme –, l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation étant, à cette occasion, érigée en principe. C'était sous-estimer leur préférence à « *se laisser ramener au bercail de leurs anciens maîtres coloniaux* » (Nkrumah, discours lors de la création de l'OUA) sous forme d'institutions de "coopération" mises en place avec la métropole coloniale pendant la décolonisation, pour la domination néocoloniale.

Ainsi, quand bien l'idée du marché commun africain avait semblé partagé au-delà de la poignée des États dits alors progressistes, la Charte de l'OUA, dans l'objectif, entre autres, de « *coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux*

peuples d'Afrique », avait seulement retenu que les « États membres coordonneront et harmoniseront leurs politiques générales, en particulier dans les domaines suivants : a. politique et diplomatie ; b. économie, transports et communications ... ». L'unité finalement obtenue par les supposés "pères fondateurs" du panafricanisme (celui postérieur à l'émergence massive d'États africains) était réduite essentiellement à la concertation et la consultation. En fait, malgré l'existence par la suite de certaines institutions sous-régionales (Union douanière et économique d'Afrique centrale, Communauté de l'Afrique orientale), la création de l'OUA avait principalement consacré la construction des États-nations africains, dépendants, en règle générale, du capitalisme central ou néocoloniaux/néocolonisés.

### **Du Plan d'action de Lagos à la ZLECAf**

Une décennie plus tard, confrontés, au cours de la décennie 1970, à la persistance du sous-développement, au « *développement du sous-développement* », ces États africains, après avoir, en vain, participé, avec d'autres d'Amérique dite latine et d'Asie (dont une quarantaine constitue les Pays ACP ayant établi avec la CEE la convention dite Lomé I en 1975, une extension de l'eurafricaine Convention de Yaoundé II), au plaidoyer à l'ONU, de 1973 à 1976, en faveur d'un Nouvel ordre économique international, ont fini par retrouver le chemin du projet panafricaniste. Dont la formulation est le *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, adopté par la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA (Lagos, 28-29 avril 1980). Celle-ci, ayant constaté l'échec des « *stratégies globales de développement* », l'incapacité pour les États africains « *d'atteindre le moindre taux significatif de croissance* [\[3\]](#) ou un niveau satisfaisant de bien-être général au cours de ces vingt dernières années », voire l'exploitation de l'Afrique par « *des forces étrangères néocolonialistes qui cherchent à influencer les politiques et les principes directeurs des États africains* », affirmait l'engagement à « *promouvoir le développement économique et social et l'intégration de nos économies en vue d'accroître l'autodépendance et favoriser un développement endogène et auto-entretenu* », devant mener à « *l'établissement ultérieur d'un marché commun africain, prélude à une Communauté Économique Africaine* ».

Mais cette sorte de retour à l'idée rejetée à la naissance de l'OUA n'arrivait pas du tout à un moment propice. Car, l'échec du "développement", relevé à juste titre mais en oubliant d'indiquer la part de responsabilité des gestionnaires des États africains (la gabegie comme facteur d'accumulation primitive du capital privé, etc.), va aboutir à, entre autres, un défilé, à partir de la décennie 1980 [\[4\]](#), de presque tous les États africains, surendettés, sous les fourches caudines des institutions de Bretton Woods, ordonnatrices des programmes d'ajustement structurel néolibéral, du "consensus de Washington". Dans les faits, il s'est agi d'une réorganisation de la dépendance des États/économies africaines - asiatiques et "latino"-américaines - à l'égard des puissances capitalistes traditionnelles, dans le cadre d'une restructuration néolibérale de la mondialisation capitaliste, accentuée la décennie suivante par la destruction du Mur de Berlin symbolisant la fin du bloc dit communiste. Mise à jour de la dépendance plutôt qu'« *autodépendance* », intégration à la phase néolibérale de la mondialisation plutôt qu'une intégration des économies africaines appelée à « *favoriser un développement endogène et auto-entretenu* », la création d'une *Communauté économique africaine* (de nature capitaliste, certes). Néolibéralisation du néocolonialisme revenant à une plus forte emprise des transnationales, principalement d'origine occidentale, sur l'économie dite africaine, par, entre autres, la dépossession des États de leurs entreprises dites stratégiques. En ont aussi profité une minorité de capitalistes autochtones, souvent lié-e-s aux, voire des dirigeants des États africains. Tandis que pour les classes populaires, y compris les couches inférieures des « *classes moyennes* » [\[5\]](#), cela a été une paupérisation, une aggravation de la pauvreté, la chute dans l'« *extrême pauvreté* », en jargon onusien.

Subséquent à cette dynamique d'ajustement structurel néolibéral, le *Plan d'action de Lagos* -

encore influencé par un certain esprit capitaliste orthodoxe - a été remplacé en juin 1991 par le *Traité instituant la Communauté économique africaine*, signé à Abuja (alors toute nouvelle capitale nigériane) par 51 États de l'OUA. Traité dit d'Abuja qui se référait encore au Plan d'action de Lagos, à « *l'intégration des économies africaines en vue d'accroître l'autosuffisance économique et favoriser un développement endogène et auto-entretenu* », ne stigmatisait pas l'existence des « *sociétés commerciales d'État* », considérées parmi les actrices des échanges intra-africains. Traité qui avait même établi le calendrier de la transition vers ladite Communauté, étalée sur trente quatre années maximum (prévue pour 2025), et divisée en six étapes. La mise en place en 10 ans maximum des zones de libre-échange dans les communautés économiques régionales (CER) - en Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest - en étant la troisième étape.

Cependant, bien qu'inscrit dans le paradigme capitaliste, il ne s'agissait pas encore, pour les États - confrontés au diktat du prétendu Consensus de Washington propagé par les institutions de Bretton Woods - ainsi que pour la technocratie de l'OUA, d'un alignement pur et simple sur la néolibéralisation de la mondialisation capitaliste, la restructuration de la domination impérialiste. Par exemple, l'onusienne Commission économique pour l'Afrique avait, dans une évaluation de la mise en œuvre dudit traité, relevé cette contradiction concernant la fixation d'un taux de participation des capitaux nationaux (de 30 à 51 % selon les CER) à toutes les entreprises industrielles dans certaines communautés régionales : « *On ne peut vouloir attirer massivement les investissements étrangers et en même temps créer un marché régional qui leur soit virtuellement fermé. Visiblement, sur cette question, la plupart des communautés régionales ne se sont pas adaptées au nouvel espace économique néo-libéral qui se met en place dans les États africains* » [6]. Ce qui relevait comme d'une certaine volonté de limiter, au nom d'un supposé nationalisme ou panafricanisme, l'emprise des transnationales sur les économies d'Afrique, et de favoriser ainsi le développement du capital africain ou des fractions africaines de la classe capitaliste, les prétendues bourgeoisies nationales - auxquelles appartenaient ou aspiraient des dirigeants politiques ainsi que leurs proches. Sans se préoccuper réellement de l'aggravation de la pauvreté dans les classes populaires pendant les décennies 1980-1990. Le Plan d'Action de Lagos et le Traité d'Abuja étant, pendant les années 1990, les principales références du nationalisme économique africain dénonçant superficiellement le néocolonialisme de l'ajustement structurel néolibéral.

C'est dix ans après l'adoption du Traité d'Abuja, pendant la mutation de l'OUA en UA (2000-2002), que l'organisation panafricaine des États s'est mise à assumer publiquement une orientation néolibérale en adoptant, en 2001, le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD, son acronyme en anglais) - élaboré sous la houlette des présidents sénégalais Abdoulaye Wade, sud-africain Thabo Mbeki, algérien Abdel Aziz Bouteflika et nigérian Olusegun Obasanjo. Un programme de développement vanté comme conçu « *par les Africains et pour les Africains* », mais que, par exemple, l'altermondialiste nigérien Moussa Tchangari avait, à juste titre, surnommé le « *boubou africain du néolibéralisme* » (2002), à cause de la conformité de son esprit avec celui de la politique des institutions de Bretton Woods et consorts. Mais, c'est aussi bien de ce NEPAD (entre son adoption et la conception de la ZLECAf, il a été érigé en agence de l'UA) que du Traité d'Abuja que se revendique le nouveau projet panafricaniste de l'UA, *L'Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons* dont l'éventuelle entrée en vigueur de la ZLECAf est une étape décisive. C'est dans la dynamique d'assomption de cette option néolibérale du panafricanisme que s'inscrit l'enthousiasme exprimé par des chefs d'État comme le Nigérien Mahamadou Issoufou (chargé de la coordination du processus de négociation de l'accord de la ZLECAf), le Rwandais Paul Kagame (président en exercice de l'UA au moment de la soumission dudit accord à la signature) [7], par les technocrates de l'Union Africaine et par la quasi-totalité des médias panafricains, en faisant preuve comme d'une cécité à l'égard de sa dimension néocoloniale pratique.

## **La ZLECAf : un méga-accord libre-échangiste assez ordinaire**

Contrairement à l'affirmation selon laquelle avec la création de la ZLECAf « *les Africains inventent une arme commerciale pour résister aux puissances qui les exploitent* »[8], il ne s'agit pas d'une originalité, mais rien qu'une version africaine des accords de libre-échange régionaux, dits méga-accords libre-échangistes, actuellement à la mode, déjà signés ou en cours de négociation. Voire rejeté, en pensant au projet de la Zone de libre-échange des Amériques (du Nord, du Centre et du Sud) abandonné en 2004, au grand dam des États-Unis d'Amérique, après une décennie de négociation. La ZLECAf, ce « *marché élargi et sécurisé pour les marchandises et les services des États parties grâce à une infrastructure adéquate et à la réduction ou à l'élimination des barrières tarifaires et à l'élimination des barrières non tarifaires au commerce et à l'investissement* » (Préambule de l'Accord portant création de ladite zone), a pour référence (avec l'Acte constitutif de l'UA et le Traité d'Abuja) l'Accord de Marrakech ayant créé l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), l'organisation chargée, en fait, d'instaurer le libre-échange à l'échelle mondiale. On peut ainsi, à la limite, considérer la ZLECAf, selon les termes mêmes de cette économiste malgache ayant participé à son élaboration, comme « *un puissant instrument pour mieux s'impliquer dans le nouvel ordre économique mondial* »[9]. L'ordre économique en question étant bien celui de la néolibéralisation de la mondialisation capitaliste dont le pilotage est assuré par les puissances économiques traditionnelles – certes désormais avec une participation de la Chine devenue deuxième économie (capitaliste) mondiale. Mondialisation qui se caractérise dans sa phase néolibérale par, entre autres, le culte du libre-échange des marchandises. Le statut de marchandise étant celui auquel devrait être réduite l'intégralité du réel, la totalité (la globalisation marchande) – à l'exclusion des capitalistes qui en sont les principaux bénéficiaires et ayant partout les gouvernant·e·s à leur solde.

Du fait de cette affiliation assumée, la ZLECAf est une promesse de production, généralement, des mêmes effets que les pratiques du processus libre-échangiste ailleurs. Ce qui l'expose, en prévision, aux critiques généralement faites à cette vague libre-échangiste. Ainsi en est-il de la critique du discours l'accompagnant, selon lequel le libre-échange serait le facteur du développement des puissances capitalistes, et par conséquent, inévitablement un facteur de « *ruissellement* » de la richesse produite (par les exploité·e·s), des classes dominantes jusqu'aux pauvres. En l'occurrence, la ZLECAf est considérée comme une des nécessités devant contribuer à l'aspiration de l'*Agenda 2063* (de l'UA) à éliminer « *toutes les formes d'inégalité, d'exploitation, de marginalisation et de discrimination systématiques* ». Alors que, sans se laisser enfermer dans le débat intra-capitaliste entre partisan·e·s du protectionnisme et celles/ceux du libre-échange, ce récit pro-libre-échange ne peut être illustré par l'ascension de quelque puissance capitaliste traditionnelle, de l'Angleterre au Japon, en passant par les États-Unis d'Amérique, car elles ont, toutes, d'abord pratiqué le protectionnisme, pendant longtemps, y compris dans leurs colonies. Ni par celles des puissances capitalistes actuellement dites émergentes. À l'instar de la première d'entre elles, la Chine (n'ayant pas encore constitué une zone de libre-échange avec ses partenaires des BRICS), à laquelle il a été encore reproché, au cours de cette année 2018, une protection de certains segments de son économie, même si depuis l'intervention de son président, Xi Ping, à Davos (2017), elle se proclame – contre une tonitruante protection de certains secteurs du marché des États-Unis d'Amérique par l'administration de Donald Trump – dans l'avant-garde du libre-échange mondial.

## **Une minorité de gagnant·e·s et beaucoup des perdant·e·s**

Ne se trouve pas aussi illustré historiquement un libre-échange qui atténuerait les inégalités entre pays le pratiquant, à l'instar du clivage entre économies capitalistes développées et économies capitalistes sous-développées, longtemps dit Nord-Sud. Par contre, il a été démontré, preuve est constamment faite que surtout avec le libre-échange « *le commerce, c'est la guerre* », selon la démonstration faite récemment par l'économiste et activiste ougandais Yash Tandon, en se référant

à l'histoire, passée et en cours[10]. Une guerre dont les gagnants sont, en général, encore les mêmes : les économies capitalistes déjà les plus dynamiques, qui, par ailleurs, ont souvent été à l'initiative de la vague actuelle des projets d'accord de libre-échange. Ainsi, c'est l'institution onusienne, experte en la matière et s'étant impliquée dans l'élaboration de la ZLECAf, la Cnuced, qui, comme pour tempérer la propagande accompagnant la vague libre-échangiste, avait attiré l'attention sur « *l'érosion continue de la marge d'action* » des « *pays en développement* » produite par les accords commerciaux régionaux (ACR) et bilatéraux en prolifération, surtout sur les pays dits "moins avancés" (PMA) ou "pauvres"[11]. L'Afrique est la région du monde championne des PMA : 33 sur les 47, soit beaucoup plus que la moitié des 55 États de l'UA.

Cependant, même au sein des économies considérées comme les plus dynamiques, il y a des gagnant·e·s et des perdant·e·s au libre-échange. Les États partenaires étant supposés négocier sur la base des avantages compétitifs de leurs économies respectives, les accords reflètent aussi les inégalités entre secteurs au sein des économies nationales, en matière de compétitivité internationale. Tant pis alors pour certains secteurs économiques locaux à sacrifier, en général au profit des transnationales d'origine locale[12] ainsi que pour les classes populaires.

Ainsi, plutôt que d'être facteur d'un « *ruissellement* » de la richesse produite (non par celles et ceux qui s'en accaparent), la croissance du libre-échange se donne à voir comme celui de la (re)production, de l'aggravation des inégalités, de la paupérisation[13]. Ce qui n'empêche pas, surtout en cette période de novlangue néolibérale, que soient mentionnés dans certains accords quelques passages ou formules cache-sexe promettant le contraire[14]. Depuis quelques années, les femmes ou "le genre"[15], les jeunes et l'extrême pauvreté sont au centre d'une supposée attention pour la justice sociale, de la part de toutes ces institutions internationales diversement soumises aux seigneurs de ce monde capitaliste, foncièrement inégalitaire, phallocratique. Apparente attention pour la justice sociale que certain·e·s ont nommé le « *social-néolibéralisme* », expression d'une « *hétérodoxie néolibérale* »[16]. Dans le texte de la ZLECAf, il est question de « *promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité des genres* », et le Protocole sur le commerce des services exprime mieux le panafricanisme en parlant de « *l'amélioration du bien-être économique et social, de l'ensemble de la population africaine* » - autrement dit l'« *ensemble de la population africaine* » est déjà dans un « *bien-être* » auquel il faut apporter un plus[17].

Alors qu'une volonté authentique d'inclusion s'exprimerait déjà autrement que par l'opacité dans laquelle se déroulent de façon générale l'élaboration, les négociations de ces accords de libre-échange. En excluant en amont non seulement la « *société civile* », les mouvements sociaux, voire les parlements, y compris dans des États dits de longue tradition de démocratie représentative[18]. Ce qui peut être considéré comme un semi-aveu, une expression de la claire conscience des objectifs non démocratiques, facteurs d'inégalités et d'injustices[19], des projets en négociation. Règle informelle à laquelle n'a pas dérogé l'élaboration de la ZLECAf. Alors que dans l'*Agenda 2063* est affirmé l'engagement à « *mettre l'accent sur la mobilisation des populations et leur appropriation des programmes du continent* » - une formule qui laisse entendre que les programmes descendront de la bureaucratie panafricaine aux peuples, plutôt qu'un panafricanisme par en bas, à partir des projets des peuples, diversement organisés, et réellement débattus -, selon la branche africaine du Third World Network (espérant, apparemment, contribuer à l'élaboration d'un accord de libre-échange panafricain juste, sous la conduite de l'Union Africaine, dans le cadre capitaliste, néolibéral ou non), « *There is little space in the structures involved with the CFTA for participation by civil society groups or the private sector. The only possibilities so far seem to be episodic consultations with these groups outside any of the negotiating structures* »[20]. Ce qui est très en deçà dudit engagement de l'*Agenda 2063* sur « *l'appropriation* » par les populations des programmes que lui feront descendre l'Union Africaine. C'est en vain qu'un réseau panafricain d'organisations de la

société civile avait demandé « *Qu'un espace soit créé au niveau national, régional et continental pour les citoyens africains et les groupes socioéconomiques que sont les travailleurs, les agriculteurs, les producteurs, les entreprises, la société civile, le secteur privé etc., pour une participation effective dans un processus démocratique et transparent [...] Que toute information liée à la ZLEC et le processus de négociation et de mise en œuvre soit disponible à temps de telle sorte que les citoyens puissent inclure leurs contributions au niveau national, régional et continental* [21] ». Car à défaut d'un processus démocratique – même ne faisant pas partir de la base des populations africaines, diversement organisées, un projet d'une telle ampleur –, l'une des conditions minimales de la "démocratie", était pourtant la mise à la disposition des citoyen-ne-s d'une information plurielle sur ledit projet, facteur de débats permettant l'appropriation, voire préalable à une consultation référendaire.

Mais, l'attitude du Forum de Négociation de la ZLECAf n'est que logique, eu égard au traitement médiocre réservé à la démocratie minimale par bon nombre des États (au-delà de ceux d'Afrique centrale) de l'UA ; les institutions de celle-ci étant, en règle générale, dirigées par des ancien-ne-s acteurs/actrices et membres de la clientèle de ces États, porteurs d'une culture politique foncièrement hostile à la démocratie, comprise comme participation populaire à l'élaboration des règles du fonctionnement de la cité, au contrôle de leur exécution et à leur amélioration. Ainsi au Sénégal, souvent présenté comme une des vitrines de la démocratie en Afrique, « *L'écrasante majorité, 99,999 % de la population n'est pas avertie de ces enjeux autour de la ZLEC. Même les intellectuels ne sont pas avertis* », affirmait Ndongo Samba Sylla, à quelques jours du sommet de Kigali[22].

### **Enthousiasme, absence de "piliers" et transnationales**

L'enthousiasme médiatique ayant suivi la signature en mars 2018, à Kigali, de l'Accord de la ZLECAf par 44 États de l'UA (suivis de cinq autres signatures lors d'un sommet en juillet), a été néanmoins précédé de quelques critiques. Certes assez isolées dans un environnement politique, médiatique, intellectuel où se manifeste, peut-être bien plus qu'ailleurs, l'hégémonie du discours économique capitaliste, voire néolibéral – il suffit de faire une recherche sur internet de "zone de libre échange continentale", ou de lire la presse économique panafricaine dont le pro-capitalisme est assez évident. Ainsi, démonstration a été faite, par ces quelques critiques, qu'en cas d'entrée en vigueur de cet accord les conséquences risquent, à cause des particularités de l'insertion de l'Afrique dans la civilisation capitaliste mondiale, d'être parmi les pires de la vague libre-échangiste en cours – certes qu'un bon accord de libre-échange (capitaliste), c'est-à-dire profitable aux classes populaires, est impossible.

Malgré le report de quelques mois, par rapport à la date butoir auparavant fixée à la fin 2017, il a été relevé la précipitation avec laquelle le texte de l'accord a été élaboré, négocié, et soumis à la signature. Ce qui est explicable en partie par un certain mimétisme, et vaut au résultat de mériter les qualifications, non exagérées, d'« *erreur* »[23], de « *folie* »[24]. Les incohérences qui avaient déjà été relevées par certaines organisations de la société civile, pourtant favorables au processus, n'ont pas été corrigées[25]. Ce qu'illustre, par exemple, le fait d'avoir mentionné dans le Préambule que « *Les Zones de libre-échange des Communautés économiques régionales (CER) servent de piliers à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine* », alors que les supposés piliers sont inexistantes : aucune des CER ne peut déjà être considérée comme une zone de libre-échange. L'avis très partagé par les spécialistes est que l'East African Community (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) est le processus le plus avancé, du fait d'avoir instauré la libre circulation des marchandises, un tarif extérieur commun. Mais cette CER n'est encore qu'au début du processus de constitution d'un marché commun régional. Il y a par ailleurs le processus de la Tripartite Free Trade Area réunissant trois CER (Common Market for East and Southern Africa – COMESA –, East African Community – EAC –, Southern Africa Development Community – SADC), soit 27 États

africains, allant de l'océan Indien à la rive méridionale de la mer Méditerranée. Signé, en 2015, par 22 États, et estimé, au départ, entrer en vigueur en 2017, cet accord n'a encore été ratifié, en ce mois d'août 2018, que par 3 États sur les 14 requis. Exception faite du Botswana, de l'Érythrée, de la Tanzanie et de la Zambie, tous ont cependant paraphé la ZLECAf. C'est comme si au lieu de servir de piliers à la ZLECAf, les CER envisagent, en cas de mise en œuvre de celle-ci, de s'en servir comme pilier. Il reviendrait ainsi à la toiture de servir de support ... aux piliers. Ce qui laisse augurer d'une incapacité pour les États à dépasser le stade de la signature dudit accord.

Rappelant ainsi que s'il n'existe pas de ZLE régionaux, c'est parce qu'il n'y a pas, à proprement parler, beaucoup d'économies dynamiques et diversifiées - du point de vue du développement capitaliste -, productrices de marchandises appelées à circuler librement de Port-Louis à Tunis. En effet, la croissance du PIB moyen chantée au cours de la décennie a été tirée surtout par les matières premières brutes destinées à l'exportation, pour leur transformation hors d'Afrique. Ce que manifestent aussi les 12 à 15 % de commerce intra-africain[26]. Autrement dit, du point de vue capitaliste partagé par tous les États africains, des économies nationales productrices d'une diversité de marchandises auraient favorisé l'existence de ZLE régionales au sein desquelles, grâce à « *une politique de redistribution significative* » (J. Berthelot), les déséquilibres, les inégalités auraient été atténuées. Par exemple, entre l'Afrique du Sud - qui représente 61 % du PIB des 15 membres de la SADC - et ses partenaires communautaires comme le Botswana (2 % du PIB) ou la Namibie (1,8 % du PIB), sans parler des Pays dits les moins avancés (PMA) que sont le Lesotho (52,8 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté) et le Malawi (59 % de la pop.) ; entre le Nigeria 75 % du PIB des 15 membres de la CEDEAO, dans laquelle le PIB de la Côte d'Ivoire est de 6 % (avec 22 % de la pop. vivant dans l'extrême pauvreté), au moins dix fois plus que ceux du Cap-Vert (20 % de la pop.), de la Guinée-Bissau (58 % de la pop.) et de la Gambie (12 % de la pop.), des PMA formant le peloton de queue (économique capitaliste) de cette CER. Politique de solidarité qu'exigerait déjà la suppression des frontières au sein des CER, réductrice des recettes douanières intra-africaines déjà maigres des États, ne pouvant que s'aggraver avec l'éventuel saute-mouton que serait l'extension précipitée de cette suppression à toute l'Afrique. Surtout pour les États des PMA dont l'Afrique détient le plus grand contingent au niveau mondial. Regions Refocus et Third World Network Africa, estimaient, en 2016, qu'« *À titre d'exemple, la libéralisation des tarifs entre les pays voisins du Nigeria et le Niger serait plus bénéfique au Nigeria (la première économie africaine) qu'au Niger qui a une capacité de production relative faible et des infrastructures limitées, etc.* »[27]. Or rien n'est prévu de semblable à ce qui a été accompli, en guise de "solidarité", par l'Union européenne dont s'inspire l'Union Africaine (sans en fait en avoir ni le sens de l'organisation, ni, par conséquent, les moyens) : « *plus d'un tiers [du budget de l'UE] a été consacré aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion, ce qui a grandement facilité le rattrapage des États membres moins développés de l'UE à 15 et encore plus des 13 nouveaux États membres d'Europe de l'Est depuis 2004* ». Ce qui est l'un des facteurs explicatifs, selon J. Berthelot, du commerce intra-européen représentant « *deux tiers de son commerce total* »[28]- sans toutefois que disparaissent les inégalités entre les économies de l'UE, se reflétant au niveau des classes sociales. La tendance étant même, depuis quelques années, à plus d'inégalités et de pauvreté au sein de l'Union européenne[29].

Par ailleurs, avec une telle liberté de circulation des marchandises, des transnationales d'origine extra-africaine - dont certaines sont déjà actives en Afrique et dominent l'économie dite africaine - plutôt que d'exporter vers l'Afrique des marchandises produites en Europe, par exemple, qui seraient soumises aux tarifs douaniers, elles sont censées s'installer dans des pays africains, y produire pour le marché africain dans le cadre des 90 % des produits à libéraliser en premier lieu, progressivement - les 10 % restant, dont les produits dits sensibles, le seront plus tard. La ZLECAf, en organisant la sacro-sainte compétitivité des économies africaines, est supposée attirer plus d'investissements directs étrangers (extra-africains) - en déclin entre de 2014 à 2016. Ce qui

explique la réticence de quelques États, dont les dirigeants ne possèdent aucune fibre anticapitaliste, à signer ledit accord. D'autant plus que le protocole sur les Règles d'origine, fixant les critères par lesquels les marchandises seront considérées comme originaires de la ZLECAf, n'est pas encore établi.

### **“Trahison” par le Nigeria et “nationalisme” économique-social**

Il en est ainsi du Nigeria, quasiment accusé de félonie, aussi bien par des nationaux que par des extra-nationaux. Par exemple, le Nigeria Trade Experts Forum, a rappelé que non seulement la ZLECAf s'origine du Plan d'Action de Lagos et du Traité d'Abuja, mais aussi que c'est au Nigeria, première économie de l'Afrique, qu'avait échu la Présidence du Forum de Négociation de la Zone de Libre-Échange Continental (ZLECAf)[30]. De son côté, un enseignant africain (non Nigérian) à Sciences Po (Paris) a parlé du chef de l'État nigérian, Muhammadu Buhari, en termes de « *piètre grand frère* », du « *géant [économique] d'Afrique et de son ténébreux président [qui] ne semblent pas prêts à assumer, sous le fallacieux prétexte de se donner le temps de la réflexion et de poursuivre des consultations, sur le plan interne avec les milieux d'affaires* »[31]. Réactions probablement émotionnelles, mais qui expriment aussi une certaine adhésion au néolibéralisme. Sans l'avoir voulu peut-être, cet intellectuel, se considérant sans doute comme panafricaniste, est arrivé à exprimer la condescendance libre-échangiste, voire néolibérale, à l'égard de certaines procédures dites démocratiques, en l'occurrence, la consultation par l'État de certaines structures de la société civile concernant une décision dont les effets impacteront, diversement, toute la société.

Les forces économiques et sociales ayant fait pression, consultées ou soutenant l'attitude du chef de l'État nigérian sont, entre autres, l'Association des manufacturiers du Nigeria (MAN), la National Association of Nigerian Traders (NANTS). La MAN, particulièrement, redoute les conséquences d'une zone de libre-échange dans laquelle les entreprises nigérianes seront appelées à être en concurrence avec des transnationales d'origine extra-africaine qui se seront installées dans d'autres pays africains, surtout dans le voisinage immédiat, et dont les marchandises, en libre circulation - 90 % de produits, seuls 10 % seront protégés, temporairement - seraient meilleur marché sur le marché nigérian que celles produites par des Nigérian·e·s. Certains pays africains, à l'instar du Maroc[32], de l'Éthiopie, du Rwanda[33] se constituent déjà en hub pour des transnationales d'origine étrangère (européenne ou asiatique) s'intéressant au marché africain supposé prometteur. Alors que, malgré le succès de certain·e·s de ses entrepreneur·e·s, dans la première économie d'Afrique en matière de PIB, le secteur manufacturier a été affaibli par l'extractivisme pétrolier : « *There are three leading economies in Africa namely Nigeria which is worth some \$406 billion, Egypt \$332.3 billion and South Africa \$294.1 billion. However, in terms of manufacturing value added, South Africa at 25 per cent is the highest, followed by Egypt at 20 per cent and Nigeria with less than 5 per cent. Ghana is even more industrialized at 6 per cent manufacturing value added (MVA)*[34] ».

Cette partie du capital nigérian est hantée par une intensification des faillites pouvant découler de la mise en concurrence. L'industrialisation par le capital privé national dont elle rêve risque de ne pas être réalisée. Elle n'est pas convaincue par la promesse d'une « *intégration dans les chaînes de valeur* » régionales, continentales, mondiales, faite aux petites et moyennes entreprises africaines, nigérianes en l'occurrence, par la technocratie de l'UA de la CEA, de la CNUCED - relayées par le ministre nigérian de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement avant la publication de la volte-face de son chef d'État -, le club des transnationales africaines, “AfroChampions”. La présidence de ce club, par le Nigérian Aliko Dangoté (avec pour co-président le chantre néolibéral de la Renaissance Africaine, l'ex-président sud-africain Thabo Mbeki), activiste évident de la ZLECAf, exprime l'existence d'une divergence des intérêts au sein du capitalisme nigérian, voire africain. Divergence et concurrence étant aussi la norme au sein des capitalismes nationaux. Tout comme

l'africanité de ces transnationales n'implique pas une autre moralité, au niveau national comme au niveau continental, voire dans le reste du monde pour les "African Globalizers", que celle ordinairement cynique des transnationales originaires d'ailleurs.

La crainte exprimée par la MAN, la NANTS et d'autres est, en toute logique, partagée par des syndicats du travail, comme le Nigerian Labour Congress ayant aussi demandé au chef de l'État nigérian de ne pas signer la ZLECAf. La non compétitivité des petites et moyennes entreprises nigérianes face aux transnationales sera inévitablement facteur de faillite des entreprises, donc de pertes d'emplois, de croissance du chômage. Ce qui, par ailleurs, permettra de flexibiliser davantage le marché de l'emploi nigérian. Déjà que, selon le président du NLC : « *45% of the workforce in Nigeria operates as casual workers. 50% of the burden of casualization exists in the downstream oil and gas and banking sub sectors of the economy and some other work places. Casual workers in our workforce operate under very precarious conditions with near total denial of the benefits associated with permanent and decent work* ». Le libre-échangeisme ou le néolibéralisme n'ayant pas pour vocation la réduction de l'exploitation de la force de travail, une partie importante du patronat nigérian n'admettant pas de présence syndicale dans les entreprises, le risque est grand d'avoir plus de travailleurs/travailleuses pauvres, dans ce pays où déjà le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (86,9 millions sur une population d'environ 197 millions) est devenu supérieur à celui de l'Inde (73 millions sur environ 1 milliard 340 millions) (*World Poverty Clock Report*). Ce qui, il faut le souligner, n'a pas attendu la ZLECAf, prouvant que le souci exprimé par le président de la MAN, pour « *le bien-être de plus de 180 millions de Nigérian·e·s* »[\[35\]](#) qui serait négativement impacté par la ZLECAf relève tout simplement de la démagogie nationaliste bourgeoise d'un représentant de la classe dominante d'un pays aux inégalités sociales ordinairement parmi les plus criardes en Afrique, d'un patronat national bafouant généralement de nombreux droits de celles et ceux qui produisent les richesses qu'il accumule.

### **Vers un dumping social et plus d'"afrophobie" ?**

Par ailleurs, la zone de libre-échange c'est aussi, dans son volet "investissements", la mise en concurrence des marchés du travail. Un marché du travail compétitif ou attractif étant celui où, entre autres, le coût de la force de travail est considéré par le capital comme raisonnablement bas, les obligations patronales et les protections sociales des prolétaires amoindries dans la mesure du possible. Ainsi, les États qui prétendent construire une Afrique solidaire se feront en même temps concurrence, pour avoir le marché du travail le plus attractif, pour offrir une flexibilité du travail pire, par exemple, que celle offerte par l'Éthiopie aux entreprises chinoises qui y ont délocalisé, en réaction à la montée des revendications de hausse salariale en Chine[\[36\]](#) : inexistence d'un salaire minimum national, une durée du travail rappelant le début du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe (jusqu'à 14 heures/jour, 7 jours/7), etc. Aujourd'hui, ce sont les prolétaires d'Éthiopie contre celles/ceux de Chine. Demain ça pourra être contre celle d'Éthiopie, la force de travail somalienne, si elle est considérée comme plus compétitive.

Cette mobilité du capital va, quasi certainement, coexister avec la libre circulation de la force de travail africaine (art. 14 du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit à l'établissement, adopté en janvier 2018), d'un pays à un autre, d'un marché national du travail à un autre, avec des pratiques semblables à celles ayant existé, voire existent encore dans l'Union européenne (source d'inspiration de l'Union Africaine), principalement le phénomène des "travailleurs détachés". Une mobilité de la force de travail exprimant assez bien les fortes inégalités entre les économies de l'Union européenne, ainsi qu'entre leurs prolétaires[\[37\]](#).

Cette pratique dite du dumping social, nocive aux travailleurs/travailleuses, risque d'être courante dans la ZLECAf, comme le laisse penser l'intérêt exprimé par l'UA et le club "AfroChampions" pour la « *libre circulation des travailleurs* » même si l'article y relatif parle « *d'aucune discrimination,*

*conformément aux lois du pays* ». Ce qui ne serait pas nouveau, eu égard, par exemple, à l'utilisation assez traditionnelle de la main d'œuvre enfantine, originaire des pays voisins, dans les grandes plantations ouest-africaines de cacao (dont l'exportation vers les chocolateries, hors d'Afrique, est monopolisée par des transnationales d'origine extra-africaine). Plutôt que de favoriser la solidarité entre force de travail salariée locale/autochtone et celle originaire d'ailleurs, elle risque de démultiplier des explosions d'« *afrophobie* » à la sud-africaine, cette mise à jour du chauvinisme populaire dont les manifestations étaient déjà dénoncées par Frantz Fanon à l'aube des indépendances nationales. La signature des protocoles de libre circulation peut ne pas être suivie d'effets, vu le laxisme habituel des États africains avec les engagements aussi bien nationaux qu'internationaux[38].

Contre la mise en concurrence des travailleurs/travailleuses, la surexploitation de la force de travail étrangère, devrait être instaurée, entre autres, une harmonisation panafricaine de la législation du travail, vers le mieux-disant. En parallèle du « *traitement de la nation la plus favorisée* » qui, concernant le commerce des services, stipule entre autres que « *chaque État partie accorde, dès son entrée en vigueur, immédiatement et sans condition, aux services et fournisseurs de services de tout autre État partie un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde aux services similaires et fournisseurs de services similaires de toute tierce partie* » (art. 4 du Protocole sur le commerce des services). Une égalité entre travailleurs/travailleuses par delà la différence des nationalités. Ce qui serait aux antipodes de la dynamique capitaliste néolibérale de la ZLECAf, dont le principe est mieux exprimé par ce passage du préambule parlant de la création d'« *un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes* » - les personnes étant au service des marchandises et des services ne pouvant pas, malheureusement, se passer d'elles pour leur rendez-vous avec l'argent - que par ceux sur le « *développement inclusif* », le « *bien-être économique et social de l'ensemble de la population africaine* ».

### **Un panafricanisme parrainé par l'Union européenne ?**

Du point de vue des laudateurs/laudatrices du processus de la ZLECAf, le risque de son enrayement incombe au chef d'État nigérian, ainsi qu'à ses soutiens dans la société civile, à cette alliance "patriotique" considérée comme protectionniste. Alors que l'attitude officielle nigériane manifeste la prévalence de l'enthousiasme sur la lucidité - déjà la diversité des intérêts au sein de la classe capitaliste locale - pendant le processus non démocratique et assez pressé de négociation de la ZLECAf. Pourtant cet État capitaliste périphérique avait un précédent en matière de signature d'accord de libre-échange : le Nigéria a longtemps traîné les pieds concernant la signature de l'Accord de partenariat économique (APE) régional entre l'UE (27 économies capitalistes dites développées) et la CEDEAO (15 économies capitalistes dites sous-développées ou en voie de développement), accord libre-échangiste dans le cadre de la Convention de Cotonou entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Finalement, il a confirmé, en avril 2018, son refus de le signer, avec comme argument principal : « *Presently, our industries cannot compete with the more efficient and highly technology-driven industries in Europe. We have to protect our industries and our youths* » selon son président[39]. Ce qui ne lui est pas reproché. Alors que mise à part la dimension symbolique de la ZLECAf - supposée être "une zone africaine conçue par les Africain·e·s pour les "Africain·e·s" et la non signature par le pays le plus peuplé d'Afrique et sa première ou deuxième économie -, il s'agit du même principe protectionniste. Voire avec un lien qui ne peut être considéré comme ténu entre les deux accords. Comment, en effet, le Nigeria peut-il signer la ZLECAf qui permettrait aux marchandises relevant de l'APE régional, signé par des États voisins avec l'Union européenne, ainsi que celles en provenance des États non ACP comme le Maroc et la Tunisie ayant des accords bilatéraux avec l'UE, de se retrouver aussi sur son marché ? Attitude, partagée par la Tanzanie, qui ne manque pas de cohérence.

Ces APE relèvent du cadre des accords entre l'UE (anciennement Communauté économique

européenne) et les pays ACP établis dans les années 1970 et constamment mises à jour depuis. Un partenariat qui n'a jamais été égalitaire, avec une position subordonnée des ACP en général, des pays africains impliqués en particulier. Autrement dit une relation qui à travers des mécanismes dits préférentiels, censés profiter aux pays ACP, les a maintenus dans une situation de dépendance néocoloniale, les spécialisant dans la fourniture aux "partenaires" européens des matières premières brutes (agricoles et minières). L'un des facteurs du faible taux du commerce formel intra-africain. Ce qui, malgré la prétendue "aide au développement" de la CEE/UE à leurs "partenaires" africains, en l'occurrence, a principalement profité au capital européen, qu'il soit actif en Europe ou en Afrique. Certes, il a aussi profité alors à une partie du capital africain, à l'instar de gros planteurs.

Celui-ci va s'adapter au tournant néolibéral, piloté technocratiquement par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du Commerce. L'Union européenne assurant à leurs côtés, en partenaire politique, la "mission civilisatrice" néolibérale de l'Afrique, de l'Union Africaine. Les APE relevant ainsi de sa mise à jour du logiciel de domination des ses "partenaires" ACP, l'Afrique en l'occurrence, en plus de l'"aide publique au développement" aux États et d'une particulière contribution au financement de l'Union Africaine. N'hésitant pas, de ce fait, à recourir, en fripouille, au chantage en cas d'indocilité. À l'instar de celui subi par le Kenya dont la réticence à accepter l'APE proposé à la Communauté d'Afrique de l'Est, a fini par céder face à la menace de fermeture du marché européen à ses fleurs, l'une de ses principales exportations, dont « *l'industrie [est] contrôlée par des grandes sociétés transnationales tout comme par de riches Kenyans influents* » (Yash Tandon, *Le commerce, c'est la guerre*). Envoyant paître la demande de révision de l'APE faite au nom de la CEMAC par le Congo et le Gabon spécialisés pendant des décennies dans l'exportation du pétrole, du bois et quelque autre minerais, n'ayant ainsi presque rien d'autre à exporter vers l'Union européenne, mais beaucoup à en importer, à la différence du Cameroun - pétrolier mais aussi exportateur agricole. Celui-ci s'étant désolidarisé des autres en acceptant un APE intérimaire, auquel ceux-ci sont appelés à se soumettre ou rien. Alors que les dix premiers mois dudit accord Cameroun/UE se sont soldés par une perte en recettes douanières de 600 millions de FCFA pour le Cameroun[40]. En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire et le Ghana, où transnationales d'origine extra-africaine et bourgeoisies indigènes sont concernées par l'exportation agricole, ont accepté un APE intérimaire contre l'unité de la CEDEAO, un des supposés piliers de la ZLECAf, avec aussi des conséquences douloureuses en recettes douanières[41]. Certes, des gains pour l'agrobusiness privé (capital étranger et national), mais des pertes pour les trésors publics. Sans oublier les filières locales confrontées à la concurrence des marchandises importées ayant occasionné ces pertes. Et les répercussions de telles pertes sur les budgets sociaux dans des pays où l'extrême pauvreté est estimée à 22,7 % de la population au Cameroun, 22,3 % en Côte d'Ivoire, presque 10 % au Ghana, 29,5 % au Kenya. Ainsi, l'Union européenne - championne (sans le Royaume-Uni) en matière de stock d'investissements directs étrangers en Afrique (236 mds \$ en 2016, contre 55 mds et 40 mds, respectivement pour les États-Unis et la Chine[42]) - est concrètement non seulement une actrice - aux côtés de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du Commerce - de l'intégration de l'Afrique à l'étape néolibérale de la mondialisation capitaliste, mais elle participe aussi à l'organisation de son intégration régionale ou continentale, supposée « *réaliser le rêve des pères fondateurs* » du panafricanisme post-colonial, en semant aussi des graines de désintégration de fragiles CER existantes. Ce qui est un pied de nez à l'auteur de *Le néo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme*, Kwame Nkrumah, Gamal Abdel Nasser, Ahmed Ben Bella, Patrice Emery Lumumba, etc., ces anti-néocolonialistes[43]. Et cet activisme de l'Union européenne pour "l'intégration africaine" ne semble pas sur le point de cesser.

En effet, au moment où était signé à Kigali l'accord de la ZLECAf, des organisations de la société civile des pays ACP, réunies à Accra à propos des négociations ACP-UE de 2020 l'Accord post-Cotonou, émettaient la crainte d'une continuation de cette politique de subordination-complicité :

« *Compte tenu des délais serrés pour les préparations et le lancement des négociations, le manque relatif de préparation au niveau de l'ACP par rapport à l'UE va probablement entraîner une répétition du modèle suivant lequel l'ACP, au lieu d'entrer dans les négociations avec ses propres conditions, s'adapte au programme de négociation de l'UE et reproduit ainsi les déséquilibres qui sont au cœur des négociations préalables* »[44]. Rien n'indique que l'Afrique - comptant le plus d'États ACP - est l'exception à ce constat général. C'est bien dans la même logique que ce qui a été rapporté par Ndongo Samba Sylla : « *J'ai participé du 29 février au 1<sup>er</sup> mars 2016 à Accra à un colloque international sur la ZLEC. J'ai été stupéfait d'entendre des représentants de l'Union Africaine nous dire que la ZLEC est un projet censé partir des acquis des APE* »[45].

L'éventuel passage à un accord ACP-UE post-Cotonou signifiera la continuation de cette relation de subordination-complicité. En attendant, pour consolider celle-ci, sous le prétexte de les aider à réaliser les "*objectifs de développement durable*", afin d'enrayer les flux migratoires, l'Union européenne a initié un Plan d'investissement extérieur (PIE) « *qui encouragera l'investissement dans les pays partenaires d'Afrique et du voisinage de l'Union [...] bâti sur un modèle qui a largement fait ses preuves dans l'UE, celui du "plan Juncker" qui a déjà généré des centaines de milliards d'investissements en Europe* » [46] (avec quels résultats concernant la lutte contre le chômage, l'emploi précaire, la croissance des inégalités sociales dans l'UE ?). Son lancement a eu lieu en juin 2018 au Maroc.

L'industrialisation de l'Afrique que la ZLECAf est censée favoriser, se fera aussi en fonction des intérêts des transnationales originaires de l'UE, associés ou en concurrence avec ceux des transnationales originaires d'ailleurs - les fameux investissements directs étrangers - et d'Afrique . Les entreprises transnationales africaines n'ont pas d'autre projet que s'atteler au train conduit en Afrique par les transnationales originaires d'ailleurs. Et, selon une conception productiviste saupoudrée de quelques mesures de la pseudo-écologie de marché, écocide, car semblable à du sparadrap infecté posé sur une plaie[47]. Ce qui sera inévitablement une augmentation de la part, actuellement basse (4 %), de l'Afrique à l'émission des gaz à effet de serre. Autrement dit, une contribution au réchauffement climatique avec des effets, nocifs évidemment, sur le ... développement capitaliste supposé de l'Afrique - "grâce à" la ZLECAf, entre autres -, comme l'affirment diverses prévisions sur les conséquences socio-économiques, nocives, du réchauffement climatique[48]. Sans oublier la destruction de la biodiversité.

De même, l'équipement de l'Afrique en infrastructures inscrit à l'agenda de l'UA, de la Banque africaine de développement (12 de ses 27 États actionnaires non africains - 40 % de voix - appartiennent à l'UE, dont 2 - Allemagne : 4,1 % de voix et France : 3,7 % contre moins de 3 % pour l'ensemble des 6 États de la CEMAC - font partie, avec le Canada, les États-Unis et le Japon, des 5 membres du G7 détenteurs de 25 % du capital de cette institution dite panafricaine), considéré comme un pilier du développement capitaliste intégré de l'Afrique l'intégration africaine, dont le coût est estimé à 6000 milliards de dollars sur deux décennies est un pactole qui fait probablement saliver les grands groupes de construction de l'Union européenne, de Chine, etc. À l'occasion de l'édition 2018 du Forum de l'AGO (Loi états-unienne sur la croissance et les possibilités en Afrique, sur les échanges commerciaux Afrique-États-Unis d'Amérique), le représentant au Commerce extérieur des États-Unis d'Amérique, aussi préoccupé par ladite intégration africaine, a exprimé l'intérêt pour ce marché : « *Il y a un besoin croissant d'infrastructures et d'autres projets de développement en Afrique [...] Les États-Unis - et en particulier les entreprises américaines et la diaspora africaine aux États-Unis - sont bien placés pour contribuer à ces efforts* »[49]. Ce qui peut être la motivation du battage fait autour de la nécessité de ces infrastructures, dans une incroyable évacuation des problèmes écologiques déjà posés ailleurs par la taille des « *infrastructures modernes de classe mondiale* » que l'Agenda 2063 prévoit pour l'Afrique, c'est-à-dire à l'image de ce qui est la norme et écologiquement décriée dans les sociétés capitalistes développées. Par ailleurs,

leur réalisation ne pourrait se faire sans risque de surendettement, de consolidation de la dépendance.

Certes, l'UA a initié un processus de réduction de sa dépendance financière à l'égard des donateurs publics et privés extra-africains[50], de l'Union européenne à la Chine, en passant par la Turquie et la Fondation Bill et Melinda Gates[51], mais compte tenu du fait que des États africains parmi les cinq principaux contributeurs publics africains, manifestent une certaine réticence à l'égard de la modalité de prélèvement retenue (une taxe de 0,2 % sur les importations extra-africaines) et que les CER se caractérisent par de colossaux arriérés (non versés par les États), il est peu probable que la chaîne de la dépendance soit brisée à court, voire à moyen terme. D'autant plus qu'avec le nouveau cycle d'endettement critique, de nombreux États ont des problèmes de trésorerie, sont obligés de repasser sous les fourches caudines des institutions de Bretton Woods, avec des conséquences néfastes pour les classes populaires.

### **Pour un panafricanisme émancipateur**

En fait, il n'y a rien dans ce processus de la ZLECAf qui indique une réelle préoccupation de l'Union Africaine pour l'émancipation des peuples africains de l'exploitation et de la domination. Ce serait un miracle que celle-ci soit réalisée à partir d'un projet conçu, cautionné et mis en œuvre par celles et ceux qui bénéficient principalement de l'articulation de cette exploitation et des diverses formes de domination, malgré les divergences qui peuvent accompagner leur communauté d'intérêt hiérarchisée : capital transnational d'origine extra-africaine, capital transnational africain, capitalistes africain·e·s[52] n'opérant qu'à l'échelle nationale, acteurs et actrices politiques qui leur sont lié·e·s, technocrates des institutions sous-régionales et régionales (continentales) africaines, intellectuel·le·s apparemment indépendant·e·s mais dont le discours est justificateur et contribue à la reproduction de l'ordre capitaliste mondial, y compris en occultant son existence, ainsi qu'à son articulation avec des dominations dites "valeurs africaines" essentialisées, etc. Le panafricanisme dans lequel s'inscrit la ZLECAf est le leur, élaboré avec une conscience de classe capitaliste ou pro-capitaliste dont le cynisme n'est plus à démontrer.

Un panafricanisme pour le secteur dominant du capital, qui, tout en détruisant des emplois du secteur dominé du capital, peut certes, en créer d'autres, pour les classes populaires. Car l'exploitation de la force de travail lui est vitale, aussi pour son expansion. Vu que ce n'est pas, évidemment et malgré tout, le patronat qui crée les richesses qu'il accumule, mais celles et ceux qu'il exploite, avec la complicité de l'État oppresseur. Ce qui est accentué dans le cadre actuel d'une néolibéralisation très poussée de la mondialisation capitaliste dont participe la vague libre-échangiste. Ainsi, les exploité·e·s et opprimé·e·s ne peuvent espérer quelque émancipation d'un panafricanisme organisé par l'alliance de ces forces exploiteuses et opprimantes.

Du point de vue de l'émancipation des classes populaires africaines, structurellement perdantes dans l'ordre capitaliste, l'enrayement de la ZLECAf ne serait donc pas à déplorer. Sa mise en œuvre, d'autant plus qu'en relation avec l'APE et d'autres accords de libre-échange bilatéraux, ne pourra qu'être, en général, facteur de plus de malheur pour ces damné·e·s de la terre. Avec, évidemment, des répercussions sur la traditionnelle domination phallocratique ou patriarcale, d'ordinaire justifiée par l'évocation de "valeurs africaines" essentialisées. Ainsi, quel que soit ce qu'il adviendra de la ZLECAf - mise en œuvre ou non -, ce n'est qu'en optant la nécessité de construire, par interaction entre la pratique et la théorie - ce qui est à transformer doit aussi être interprété -, des projets - produits dans les cerveaux par les luttes - alternatifs au capitalisme (transnational étranger, transnational africain, national) et à son panafricanisme, sans illusion sur la démagogie, l'opportunisme que pourraient manifester des secteurs dominés du capital africain. Dans le contexte actuel, le panafricanisme des classes exploitées, dominées, du genre victime de la domination phallocratique/patriarcale, des opprimé·e·s ethniques, etc., en tant que secteur régional d'un

internationalisme (mondial), sans centre géographique, ne peut partager la conception générale de l'économie contenue aussi bien dans l'*Agenda 2063* que dans l'accord de la ZLECAf. Comme il a été dit là-haut l'industrialisation et la construction des infrastructures, auxquelles on peut ajouter l'agriculture, ne peuvent pas être considérées en faisant abstraction des exigences écologiques ou en les soumettant à la logique marchande/capitaliste. Les associations, réseaux, etc. de petite production agricole (familiale et paysanne), secteur qui occupe la grande majorité de la population africaine - majoritairement des femmes dans plusieurs pays -, des classes sociales populaires africaines, ont une tradition de réflexion, de pratique, sur les alternatives à l'agriculture capitaliste. C'est une base importante pour la discussion des projets panafricains alternatifs. Mais, il n'en existe pas encore des équivalents concernant les infrastructures et une industrialisation non écocide. Malgré les recommandations du Groupe d'expert·e·s intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en matière d'extractivisme, c'est, malheureusement, encore la règle, de vanter l'Afrique pour ses ressources minières et énergétiques. La *Vision du Régime minier de l'Afrique* adoptée par l'Union Africaine (février 2009), s'inscrivant fondamentalement dans l'extractivisme, est malheureusement évoquée par la « Consultation multi-acteurs de la ZLECA » d'Accra (juin 2018), de façon acritique, comme une politique de référence à articuler à la ZLECAf[53]. Alors que par exigence écologique ou vitale, il faudrait apprendre à ne plus mettre l'accent sur ces richesses du sous-sol des pays africains. Autrement dit réfléchir à une transition écologique, économique-sociale, tournant le dos à l'extractivisme, au productivisme, au gigantisme, au consumérisme de l'économie capitaliste. Y compris au discours sur l'innovation technologique assez diffusé en Afrique dans cette partie de la jeunesse éblouie par les récits sur la Silicon Valley. Contre l'innovation par néomanie dans le cadre de la compétition, de la concurrence intracapitaliste[54], il s'agit de concevoir autrement l'innovation, en articulant la nécessité sociale (pour le bien de tous et toutes) et le principe du moins d'effets nocifs possibles, voire de leur absence, sur la nature (humaine et non humaine).

Il s'agit en fait pour parler comme Fanon d' « *orienter les cerveaux dans une direction nouvelle* » (non pas celle des transhumanistes), pour aborder ces « *problèmes neufs qui exigent de véritables inventions* » (non pas réduites à la technologie, aux besoins des marchés, de la concurrence, etc.) en tirant des leçons du désastre de la civilisation capitaliste, pour d'autres rapports entre les humains, sans exploitation, inventant des formes de socialisation des principaux moyens de production, et sans oppressions/domination, pour d'autres rapports égalitaires entre les humains, ces êtres naturel·le·s aussi, avec l'ensemble de la nature extra-humaine. Ce qui ne peut être détaché du combat multidimensionnel permanent, déjà mené quotidiennement aux niveaux national et international contre les diverses violences sociales (exploitation de la force de travail, pauvreté, patriarcat, chômage, etc.), contre la nature non-humaine, organisées par, non seulement les transnationales d'origine extra-africaine et leurs États, mais aussi par les États et autres pouvoirs dits traditionnels, les capitaux africains et leur Union Africaine : « *la libération et l'unité africaine ne se réaliseront que par la lutte contre les alliés africains du capital international* » (Walter Rodney)[55]. Le panafricanisme émancipateur ne peut qu'être écologiste, féministe, socialiste, contre toutes les autres oppressions (ethniques/raciales, sexuelles, etc.).

[1] Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, chap. XVII : L'intégration économique et politique : les besoins de l'Afrique, 1963 (traduction française, 1964).

[2] Dans l'empire colonial français, la balkanisation est effective avec l'éclatement des fédérations d'Afrique équatoriale française (AEF) et d'Afrique occidentale française (AOF), suite au référendum de septembre 1958 sur la Communauté ayant institué les territoires de l'AEF et l'AOF (exception faite de la Guinée ayant choisi l'indépendance) en républiques/gouvernements autonomes membres de la Communauté présidée par le chef d'Etat de la France métropolitaine.

[3] Il est à signaler à l'intention des adeptes de l'idéologie de la croissance qu'« *au cours des vingt*

ans entre 1960 et 1980, le taux moyen de croissance de tout le continent n'a pas dépassé 4,8 %, chiffre qui cache des réalités différentes allant d'un taux de croissance de 7 % pour les pays exportateurs de pétrole à 2,9 % pour les pays les moins développés » (Organisation de l'Unité Africaine, *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Genève, Institut international des études sociales, 1981, p. 5-9). Ce qui n'est pas éloigné des 5 % pendant une bonne partie des deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle.

[4] C'est le Sénégal qui a ouvert la voie en 1979. C'est d'ailleurs son président, Léopold Sédar Senghor, qui a présidé les travaux de la Conférence de Lagos. Il va démissionner de la présidence du Sénégal à la fin de cette année 1980, pour « *raisons de santé* » ...

[5] Concernant une supposée forte croissance des classes moyennes en Afrique, produit par la néolibéralisation, cf. par exemple, par J. Nanga, « Quel boom des classes moyennes en Afrique ? », décembre 1994, [www.cadtm.org/Quel-boom-des-classes-moyennes-en](http://www.cadtm.org/Quel-boom-des-classes-moyennes-en).

[6] Commission économique pour l'Afrique, *Mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine : progrès accomplis et perspectives*, Addis-Abeba 21 mars 1995, p. 7.

[7] Le Front patriotique rwandais dirigé par Paul Kagame est propriétaire du holding Crystal Ventures Ltd, le premier employeur privé au Rwanda, ayant aussi des investissements à travers le monde.

[8] Carlos Lopes (propos recueillis par Daniel Bernard), « ZLEC : les Africains inventent une arme commerciale pour résister aux puissances qui les exploitent », *Le Nouveau magazine littéraire*, 2 mai 2018, <https://www.nouveau-magazine-litteraire.com/idees/omc-africains-inventent-arme-commerciale-resister-puissances-exploitent-lobes>.

[9] Milasoia Chérel-Robson (interviewée par Aminatou Ahne), « L'Économiste Milasoia Chérel-Robson, sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine : « Elle est un puissant instrument pour mieux s'impliquer dans le nouvel ordre économique mondial », *Actusen*, 26 mai 2018, <https://actusen.sn/leconomiste-milasoia-cherel-robson-sur-sa-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-elle-est-un-puissant-instrument-pour-mieux-simplique-dans-le-nouvel-ordre-economiq/>. Il est précisé que cette économiste malgache « a été Cheffe par interim du Bureau régional de la Cnuced, basé à Addis-Abeba durant les derniers mois de négociations de l'Accord d'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca). Dans ce cadre, elle a coordonné les contributions techniques de l'organisation onusienne auprès de la Commission de l'Union Africaine et des pays membres sur divers volets de l'Accord qui a été signé ».

[10] Yash Tandon, *Le commerce, c'est la guerre*, PubliCetim N° 39, Genève, CETIM, 2015 (traduit de l'anglais par Julie Duchatel).

[11] CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2014. Aperçu*, Genève, août 2014, p. 18-19.

[12] RT, « Accord de libre-échange avec le Mercosur : le torchon brûle entre paysans et industriels suisses », 30 mars 2018, <https://www.bilaterals.org/?accord-de-libre-echange-avec-le>.

[13] Cf., par exemple, l'ensemble du numéro de la revue *Alternatives Sud* (Volume 24-2017/3) consacré aux « Accords de libre-échange. 50 nuances de marché. Points de vue du Sud », Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri/Syllepse ; Eduardo C. Tadem, « 50<sup>th</sup> year after : Asean ignores civil society ...

again » (décembre 2017), *Europe Solidaire Sans Frontières*, 20 juillet 2018, <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45322> ; Rochelle Porras, Otto de Vries, *Mega-FTAs and its implications on Asian Workers*, Asia Pacific Research Network, <http://aprnet.org> ; Philippines, 2018.

[14] Cf., par exemple, Préambule de l'Avant-Projet d'Accord de la Zone de libre-échange des Amériques, 21 novembre 2013, [http://www.ftaa-alca.org/ftaadraft03/ChapterI\\_f.asp](http://www.ftaa-alca.org/ftaadraft03/ChapterI_f.asp).

[15] Concernant le libre-échange et le genre, cf., par exemple, Graciela Rodriguez, « Impacts du libre-échange sur les femmes dans un monde globalisé », in *Alternatives Sud*, Vol. 24-2017/3, p. 147-165. Hakima Abbas et Amina Mama parlent de « *a troubling irony in the sudden "discovery" of African women by the AU, multinationals corporations and development agencies* », « Feminism and pan-Africanism », éditorial du numéro 19 de *Feminist Africa*, Pan-Africanism and Feminism, Septembre 2014, (p. 1-6), [www.agi.ac.za/journals](http://www.agi.ac.za/journals).

[16] José Francisco Puello-Socarrás et María Angélica Gunturiz, « ¿ Social-neoliberalismo ? Organismos multilaterales, crisis global y programmas de transferencia monetaria condicionada », *Política y Cultura*, Automne 2013, n° 40, p. 29-54.

[17] Il s'agit d'un tic langagier des dominant-e-s, au même titre que l'expression « *vouloir un monde plus juste* » qui sous-entend que celui-ci est déjà juste. Son usage est assez courant même parmi les anticapitalistes.

[18] Philippe Desfilhes et Elisabeth Schneiter, « Coup de tonnerre à Strasbourg : le vote sur le TAFTA est reporté », *Reporterre*, 10 juin 2015, <https://reporterre.net/Coup-de-tonnerre-a-Strasbourg-le-vote-sur-le-TAFTA-est-reporte> ; Sophie Chapelle, « Traité transpacifique : 100 000 dollars de récompense pour en révéler le contenu », *Basta !* 4 juin 2015 (<http://www.bastamag.net/Traite-transpacifique-100-000-dollars-de-recompense-pour-en-reveler-le-contenu>). La dernière dénonciation à ce jour de l'opacité des négociations de libre-échange est celle du Partenariat économique régional détaillé (RECP, des États de l'Asie Pacifique) : « Asian social movements reject RCEP trade deal », *bilaterals.org*, 20 juillet 2018 (<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45497>).

[19] Grain, *Nouveaux accords de libre échange : la normalisation de la brutalité des chaînes d'approvisionnement mondiales*, septembre 2017 (<https://www.grain.org>).

[20] « Rushing towards a CFTA », éditorial du magazine du réseau TWNAfrica, *African Agenda*, Volume 19, N° 2, 2016, disponible sur [www.twnafrica.org](http://www.twnafrica.org), p. 4. Ce réseau a organisé du 12 au 14 juin 2018, au Ghana, une consultation africaine large et plurielle sur la ZLECAf, cf. « AfCFTA - hasty decisions and incoherences » (résumé des conclusions de la consultation), *African Agenda*, Vol. 21, N° 2, 2018, p. 11-13.

[21] « Déclaration de la société civile africaine préalablement à la Semaine du commerce africain sur la Zone de libre-échange continentale », Addis-Abeba, 26-27 novembre 2016. Cf. aussi, Guy Marius Sagna (coordonateur de la Coalition nationale Non aux Accords de Partenariat Économique, Sénégal), « Lettre ouverte au Ministre sénégalais du Commerce », 28 février 2017 (<http://www.bilaterals.org/.?lettre-ouverte-au-ministre>).

[22] Ndongo Samba Sylla (économiste, chargé de programmes et de la recherche à la Fondation Rosa Luxemburg, Afrique de l'Ouest), « Interview de Ndongo Samba Sylla », *bilaterals.org*, 7 mars 2018, <https://www.bilaterals.org/.?interview-de-ndongo-samba-sylla>. Le président de la National

Association of Nigerian Traders (NANTS), Ken Ukohoa, a fait une estimation similaire : « *First of all, I am sure that 99 per cent of the 180 million population of Nigeria are not aware of this agreement. "The same population may not be aware of the content of the agreement. This is the agreement that will touch on their livelihood and their lives on daily bases," he said* », cité par Cecilia Ologunagba, « AfCFTA : association advises FG on awareness creation, consultation », *Vanguard News* mach 2018,

<https://www.vanguardngr.com/2018/03/afcfta-association-advises-fg-awareness-creation-consultation/>.

[23] Ndongo Samba Sylla, « La Zone de Libre Echange Africaine est une erreur », *Maghreb Emergent*, 17 février 2017,

<http://maghrebemergent.com/economie/69608-ndongo-samba-sylla-economiste-senegalais-la-zone-de-libre-echange-africaine-est-une-erreur-entretien.html>.

[24] Jacques Berthelot, « La folie de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC) », *Sol. Alternatives agroécologiques et solidaires*, 25 juin 2017,

<http://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b/>.

[25] Regions Refocus et Third World Network Africa, « La Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC). Le processus et l'essence politique. Notions de base », Avril 2016,

<http://www.twnafrica.org/french/>.

[26] À propos de l'estimation par la CEA du passage du commerce intra-africain à plus de 50 % en 2022, 35 milliards de dollars/an, en cas d'entrée en vigueur de la ZLECAf en 2017, N. Samba Sylla précise que ces chiffres « *ont été obtenus en partant de données statistiques ne concernant que 16 pays africains (les 38 autres n'étant pas pris en compte) et avec des données sur les structures tarifaires qui remontent à 2004. Sans mentionner que le modèle économétrique qui a permis de générer ce chiffre repose sur des hypothèses assez incroyables : libéralisation totale des biens et des services en cinq ans, absence de chômage dans tous les pays africains... Ces chiffres ont le mérite d'exister mais n'ont aucune validité* » (« La Zone de libre-échange africaine est une erreur »). Ils sont, malgré cela, repris par tous/toutes les adeptes de la ZLECAf, des gouvernant·e·s africains aux journalistes.

[27] Region Focus et Third World Network, *op. cit.*.

[28] J. Berthelot, « La folie de la Zone... ».

[29] Cf. par exemple, Centre for Opportunity and Equality, *Understanding the socio-economic divide in Europe*, OECD, 26 January 2017, <http://oe.cd/cope-divide-europe-2017> ; Lucas Chancel (coordinateur général), *Rapport sur les inégalités mondiales 2018. Synthèse*, World Inequality lab, [www.wid.world](http://www.wid.world).

[30] Nwiabu Lebgorsi Nuka Esq, « Nigeria Trade Experts Forum Position On the African continental Free Trade Area (afcfta) Agreement », *The Nigeria Voice*, March 28, 2018,

<https://www.thenigeriavoice.com>.

[31] Francis Kpatindé, Le Nigeria rate le jour du marché commun », *Le Monde*, 25 mars 2018,

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/23/le-nigeria-rate-le-jour-du-marche-commun\\_5275640\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/23/le-nigeria-rate-le-jour-du-marche-commun_5275640_3212.html). Dans cette critique faite à l'État nigérian et à son président au nom du panafricanisme, on peut aussi lire : « *En choisissant de faire cavalier seul, le Nigeria fragilise par ailleurs l'UA et, surtout, la Cédéao, dont la force d'attraction, on l'a vu avec les récentes demandes d'adhésion du Maroc et de la Tunisie, va bien au-delà de la frange occidentale du continent. Privée*

du poids politique, économique, démographique et diplomatique du Nigeria, l'Afrique occidentale court le risque de se voir reléguée aux seconds rôles au sein de l'UA face à une Afrique boréale et une Afrique orientale qui émergent plus unies et plus solides du conclave de Kigali ». À quoi se réfère-t-il pour parler d'une unité de l'Afrique du Nord (« boréale ») dont l'UMA est souvent considérée comme quasi inexistante, explication en partie des « demandes d'adhésion » évoquées ? En dehors du Nigeria, les autres États non signataires n'appartiennent-ils pas à l'Afrique orientale supposée avoir émergé « plus unie et plus solide » ? Il semble par ailleurs que ce panafricaniste pense aussi l'intégration en termes de concurrence entre sous-régions africaines.

[32] Omar Aziki, « Maroc : tremplin pour les conquêtes néocoloniales de l'Afrique », 19 novembre 2017, <http://www.cadtm.org/Maroc-tremplin-pour-les-conquetes>.

[33] Lily Kuo, « Why is China investing so heavily in a Small landlocked African country with few natural resources », *Quartz*, 22 novembre 2016, <https://qz.com/africa/827935/rwanda-is-a-landlocked-country-with-few-natural-resources-so-why-is-china-investing-so-heavily-in-it/>. Cf. aussi Aboubacar Yacouba Barma, « Automobile : le premier véhicule Volkswagen "Made in Rwanda" est sorti d'usine », *La Tribune*, 28 juin 2018, <https://afrique.latribune.fr/entreprises/industrie/automobile/2018-06-28/automobile-le-premier-vehicule-volkswagen-made-in-rwanda-est-sorti-d-usine-783383.html> (avec photo de Paul Kagame posant, avec d'autres, à côté du véhicule "Made in Rwanda").

[34] Nigerian Labour Congress, « Address of NLC President at the 2018 May Day Celebration », <https://www.nlcng.org/speeches-of-the-president/address-of-nlc-president-at-the-2018-may-day-celebration/>. Cf. aussi, Chinedu Bosah, « ENL Dockworkers and Dangote Truck Officers Continue the Struggle for Compensation », *Socialist Nigeria*, 29 march 2018, <http://www.socialistnigeria.org/print.php?text=3586>.

[35] Cité par Kayode Ogunwale, « Organised private sector maintains withdrawal from AfCFTA », *Oracle News*, July 4, 2018, <https://oraclenews.ng/organised-private-sector-maintains-withdrawal-from-afcfta/>.

[36] À l'occasion du Forum Africa 2017, en décembre 2017 à Charm el-Sheik (Égypte), il a été question de 85 millions d'emplois que la Chine créerait en délocalisant en Afrique, en réaction aux revendications salariales en hausse en Chine, cf., par exemple, « La Chine propose la création de 85 millions d'emplois en Afrique », *Témoignages.re* (La Réunion), 13 décembre 2017, <https://www.temoignages.re/international/monde/la-chine-propose-la-creation-de-85-millions-d-emplois-en-afrique,91798>, et « Interview exclusive avec Helen Hai, CEO de 'Made in Africa Initiative' », *Financial Afrik*, 10 août 2018, <https://www.financialafrik.com/2018/08/10/interview-exclusive-avec-helen-hai-ceo-de-made-in-africa-initiative/>. Pour le moment, c'est une infime partie des entreprises chinoises qui envisagent délocaliser hors de Chine et du voisinage régional.

[37] Bertrand Bissuel, « Travailleurs détachés : les chiffres s'emballent en France », *Le Monde*, 5 février 2018, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/05/travailleurs-detaches-les-chiffres-s-emballent-en-france\\_5251933\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/05/travailleurs-detaches-les-chiffres-s-emballent-en-france_5251933_3234.html). Le détachement concerne aussi, néanmoins des originaires de France, par exemple.

[38] Cf, par exemple, Ken Ukaoha (Secretariat President of NANTS), « The recent 'Quit notice' issued by Ghanaian Government to Nigerian Traders », 27 juillet 2018, [www.nants.org](http://www.nants.org).

[39] Cité par Olalekan Adetayo, « Why Nigeria didn't sign Economic Partnership Agreement -

Buhari », *Punch*, 5 April 2018, <https://www.bilaterals.org/./?why-nigeria-didn-t-sign-economic>. Cf. aussi, par exemple, Marius Sagna : « *appliquer la Zlec, c'est ouvrir un deuxième boulevard après les APE, aux multinationales de l'UE, des États-Unis, de la Chine* » ; « Interview de Marius Sagna », *Bilaterals.org*, 5 janvier 2017, <http://www.bilaterals.org/./?interview-de-guy-marius-sagna>.

[40] « En 10 mois, les APE Cameroun-UE ont fait perdre 600 millions de FCfa de recettes douanières », *Investir au Cameroun*, 22 juin 2017, <https://www.investiraucameroun.com/index.php/gestion-publique/2206-9054-en-10-mois-les-ape-cameroun-ue-ont-fait-perdre-600-millions-de-fcfa-de-recettes-douanieres>.

[41] Cf. J. Berthelot, « Pertes douanières de l'Afrique de l'Ouest avec APE et sans APE », *Sol. Alternatives agroécologiques et solidaires*, 13 février 2018, et « Le Ghana n'aurait jamais dû mettre en œuvre son APE intérimaire », 13 février 2018, <http://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b/>.

[42] Chiffres tirés de Thierry Pairault, « Investissements en Afrique : Chine vs "partenaires traditionnels" », 8 juillet 2018, <https://www.pairault.fr/sinaf/index.php/15-references/1357-investissements-en-afrique-chine-vs-partenaires-traditionnels>. On y apprend aussi qu'en 2016, les IDE italiens en Afrique sont semblables à ceux de la Chine (2,4 mds \$), après avoir été en 2013, 2014 et 2015 de 2,8, 3,7 et 3,9 mds pour l'Italie contre 3,4, 3,2 et 3 mds pour la Chine.

[43] Paul Kagame peut-il être considéré comme un anti-néocolonialiste, alors qu'il bat campagne pour l'élection de sa ministre des Affaires étrangères à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie (dont le Rwanda devenu anglophone, après le génocide de 1994, est demeuré membre), avec, semble-t-il, le soutien du président français Emmanuel Macron ? Serait-il un aficionado de la "culture française" ? Malgré la participation de la Belgique, du Canada et de la Suisse à cette organisation, il s'agit avant tout d'un instrument du rayonnement de la France puissance.

[44] « Un appel pour des relations transformatrices et équitables entre l'ACP et l'UE », lancé à l'issue de la réunion des organisations de la société civile d'Afrique, Caraïbes, Pacifique, du 20 au 22 mars 2018, à Accra, disponible sur <http://www.twnafrica>.

[45] Ndongo Samba Sylla, « La Zone de Libre Echange Africaine est une erreur ». Cf. aussi Cornelius Adedze, « CFTA blues as Africa hastens to establish Free Trade Area », *African Agenda*, Issue, Vol. 19, N° 2, 2016, p. 5-7, [www.twnafrica.org](http://www.twnafrica.org).

[46] La documentation est disponible sur : [https://ec.europa.eu/commission/external-investment-plan\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/external-investment-plan_fr).

[47] En matière d'écologie de marché, cf. par exemple, Groupe de la Banque mondiale, *Pour que demain ne meure jamais. La Côte d'Ivoire face au changement climatique*, juillet 2018, [www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire](http://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire). Et Seyni Nafo (chef du groupe Afrique aux négociations de l'ONU sur le climat, la COP 21, Paris 2017) : « *L'Afrique a besoin que les fonds publics aillent en priorité aux mesures d'adaptation aux impacts du réchauffement. Car les autres mesures (celles destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans l'énergie, les transports, l'industrie), le secteur privé et le marché vont s'en charger* », Seyni Nafo (propos recueillis par Catherine Hours pour l'AFP), « Pour L'Afrique, le climat est une question de développement », *Le Point Afrique*, 11 décembre 2017, [http://afrique.lepoint.fr/actualites/climat-seyni-nafo-pour-l-afrique-le-climat-est-une-question-de-developpement-11-12-2017-2178743\\_2365.php](http://afrique.lepoint.fr/actualites/climat-seyni-nafo-pour-l-afrique-le-climat-est-une-question-de-developpement-11-12-2017-2178743_2365.php).

[48] Cf., par exemple, Verisk Maplecroft, « Emerging économies will slow down as températures rise - Africa, SE Asia exports tipped to feel the heat », 2 août 2018, <https://www.maplecroft.com/portfolio/new-analysis/2018/08/02/emerging-economies-will-slow-down-t-emperatures-rise-africa-se-asia-exports-tipped-feel-heat/>.

[49] Déclaration du représentant des États-Unis au commerce extérieur, M. Robert Lighthizer, lors de la séance plénière d'ouverture du Forum de l'AGOA 2018, *Medium*, 11 juillet 2018, sur *bilaterals.org* : <https://www.bilaterals.org/./?declaration-du-representant-des>.

[50] Joan Tilouine et Ghalia Kadiri, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », *Le Monde*, 07 février 2018, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/07/longtemps-sous-perfusion-l-union-africaine-cherche-a-recouvrer-sa-dignite-economique\\_5253264\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/07/longtemps-sous-perfusion-l-union-africaine-cherche-a-recouvrer-sa-dignite-economique_5253264_3212.html)

[51] Concernant le NEPAD, érigé en agence de l'UA, son directeur, le Nigérien Ibrahim Assane Mayaki, indique que « 80 % de nos financements par rapport aux activités de développement sur le terrain viennent de l'agence allemande GIZ, de l'Agence française de développement » Parmi « les partenaires de développement », il y a aussi « la fondation Bill et Melinda Gates, l'agence de développement de Norvège ou encore l'Agence française de développement (AFD) dans les enjeux de transformation rurale » (Ibrahim Assane Mayaki, (entretien avec Nathalie Tissot et Vincent Dublange), « On peut se passer de l'aide si... », *Le Point Afrique*, 29 janvier 2018, [http://afrique.lepoint.fr/economie/union-africaine-ibrahim-assane-mayaki-on-peut-se-passer-de-l-aide-si-page-2-28-01-2018-2190275\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/union-africaine-ibrahim-assane-mayaki-on-peut-se-passer-de-l-aide-si-page-2-28-01-2018-2190275_2258.php).) La Fondation est aussi impliquée dans le PIE.

[52] Cf., par exemple, J. Nanga, « Aperçu sur l'actuelle classe dominante en Afrique », *cadtm.org*, 29 janvier 2018, [www.cadtm.org/Apercu-sur-l-actuelle-classe](http://www.cadtm.org/Apercu-sur-l-actuelle-classe).

[53] Cf. « AfCFTA - hasty décisions and incoherences ». Pour une critique de l'extractivisme en Afrique, cf., par exemple, la revue *eco Instigator* de la Health of Mother Earth Foundation (Homef), Lagos, [www.homef.org](http://www.homef.org). Sur les femmes en particulier, cf., par ex., *WoMin, Women, gender and extractivism in Africa*, <http://womin.org.za>.

[54] Pour l'expression de cette néomanie, cf. le site [www.afrikatech.com](http://www.afrikatech.com).

[55] Walter Rodney, « Panafricanisme et lutte des classes » (1974-1975), *Période*, <http://revueperiode.net/panafricanisme-et-lutte-des-classes/>.

The Rubik's Cube is not just a forgotten toy from the 80's. The fact is that it's even more popular than ever before. You can play with this great puzzle on [this link](#).

---

## Inprecor

*Abonnez-vous* à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

---

## P.-S.

Inprecor 655 octobre 2018

[www.inprecor.fr](http://www.inprecor.fr)